Le Conseil des arts du Pacifique

Pacific Community
Communauté du Pacifique

Trente-cinquième réunion du Conseil des arts et de la culture du Pacifique

13–14 avril 2022

RÉUNION VIRTUELLE

Rapport établi par la Communauté du Pacifique (CPS)

Trente-cinquième réunion du Conseil des arts et de la culture du Pacifique

13–14 avril 2022
RÉUNION VIRTUELLE

© Communauté du Pacifique (CPS) 2023

Tous droits réservés de reproduction ou de traduction à des fins commerciales/lucratives, sous quelque forme que ce soit. La Communauté du Pacifique autorise la reproduction ou la traduction partielle de ce document à des fins scientifiques ou éducatives ou pour les besoins de la recherche, à condition qu'il soit fait mention de la CPS et de la source. L'autorisation de la reproduction et/ou de la traduction intégrale ou partielle de ce document, sous quelque forme que ce soit, à des fins commerciales/lucratives ou à titre gratuit, doit être sollicitée au préalable par écrit. Il est interdit de modifier ou de publier séparément des graphismes originaux de la CPS sans autorisation préalable.

Trente-cinquième réunion du conseil des arts et de la culture du Pacifique : 13–14 avril 2022 - réunion virtuelle / rapport établi par la Communauté du Pacifique

(Rapport de conférence / Communauté du Pacifique)

ISSN : ISSN 1017-9240

1. Cultural property — Oceania – Congresses.

2. Cultural policy — Oceania – Congresses.

3. Culture diffusion — Oceania – Congresses.

4. Arts — Oceania – Congresses.

5. Culture and globalization — Oceania.

6. Council of Pacific Arts – Congresses.

I. Titre II. Communauté du Pacifique III. Séries

700.995 AACR2

ISBN : 978-982-00-1482-4

ISSN : 1017-9240

Table des matières

Introduction 1

Séance 1 : Stratégie culturelle régionale océanienne 2

Débat général 6

Séance 2 : Table ronde des organisations membres du CORP 8

Débat général 9

Séance 3 : Table ronde des organisations partenaires 9

Débat général 11

Séance 4 : Projet ACP-UE relatif aux industries culturelles et créatives 11

DEUXIÈME JOURNÉE Accueil et prière d'ouverture 12

Débat général 12

Séance 5 : Groupe de travail du FestPAC : point de situation 13

Séance 6 : Rapport d'évaluation du Festival des arts et de la culture du Pacifique 14

Débat général 16

Séance 7 : Treizième et quatorzième FestPAC : Point de situation 18

Débat général 19

Débat général 19

Séance 8 : Autres questions 21

Séance 9 : Conclusions de la trente-cinquième réunion du CPAC 21

Allocutions de clôture 21

ANNEXE 1 : Recommandations et conclusions de la trente-cinquième réunion du Conseil des arts et de la culture du Pacifique 22

Stratégie culturelle régionale océanienne 22

Première recommandation – Stratégie culturelle régionale océanienne 22

Festival des arts et de la culture du Pacifique (FestPAC) 22

Deuxième recommandation – FestPAC 23

Table ronde des organisations membres du CORP 23

Troisième recommandation – Organisations membres du CORP 23

Table ronde des organisations partenaires 24

Quatrième recommandation – Organisations partenaires 24

Projet Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP) – Union européenne (UE) relatif aux industries culturelles et créatives 25

Cinquième recommandation – Projet ACP-UE 25

Autres questions 25

Sixième recommandation – Intégration de la culture dans la Stratégie 2050 25

Septième recommandation – Sessions extraordinaires du Conseil et de la Conférence des ministres 25

ANNEXE 2 : Liste des participants 26

Introduction

1. La trente-cinquième réunion du Conseil des arts et de la culture du Pacifique se tient les 13 et 14 avril 2022. Elle est organisée virtuellement par la Communauté du Pacifique (CPS), avec l'appui d'Hawaii, qui accueillera le treizième Festival des arts et de la culture du Pacifique (FestPAC).

2. La réunion est organisée par la Division droits de la personne et développement social (HRSD) de la CPS, et est présidée par M. Kalani Ka'anā'anā, Directeur de l'image de marque de l'Office du tourisme d'Hawaii et représentant de ce Territoire, où se déroulera le treizième FestPAC.

3. La vice-présidence est généralement assurée par le pays hôte de l'édition suivante du FestPAC. Cependant, le pays organisateur du quatorzième FestPAC n'ayant pas encore été confirmé, c'est M. Miles Young, Directeur de la Division HRSD, qui remplit cette fonction. Seize États et Territoires insulaires océaniens participent à la réunion : l'Australie, les Îles Cook, les Fidji, Guam, Hawaii, Kiribati, les Îles Marshall, Niue, Norfolk, la Nouvelle-Calédonie, Aotearoa Nouvelle-Zélande, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, la Polynésie française, les Tonga, Tuvalu et Wallis et Futuna.

4. Le Président ouvre la réunion en invitant les membres du Conseil à observer une minute de silence à la mémoire des personnes de la région qui ont succombé à la COVID-19 et à l'éruption du volcan Hunga Tonga, et de M. Katepu Laoi, ministre des Collectivités locales, de la Culture, de la Gestion des déchets et de l'Agriculture de Tuvalu, décédé il y a peu. Le Président invite le représentant d'Aotearoa Nouvelle-Zélande, M. Mikki-Tae Tapara, à ouvrir la réunion par une prière. Le Président souligne ensuite l'absence d'un élément culturel généralement présent à ces rencontres, puis interprète un chant inaugural, faisant remarquer par la suite que ce chant est en lien avec l'idée et l'esprit d'*aloha*.

5. Le Président souhaite la bienvenue à tous les représentants et participants au Conseil, et demande à M. Paula Vivili, Directeur général adjoint de la CPS, de prononcer l'allocution d'ouverture.

6. Le Directeur général adjoint évoque l'importance de la culture, qui constitue un domaine de travail de la Communauté du Pacifique depuis sa création, son rôle central étant souligné dans le Plan stratégique de la Communauté du Pacifique 2022–2031. Il met en avant la restructuration interne de la CPS, qui a conduit à la fusion entre l'Équipe régionale d'éducation en matière de droits de la personne et le Département développement social, fusion ayant conduit à la création de la Division droits de la personne et développement social (HRSD). M. Vivili remercie le groupe de travail sur la Stratégie culturelle régionale océanienne pour ses efforts en faveur de l'élaboration de ladite stratégie, et il souligne les activités réalisées par le groupe de travail du Festival des arts et de la culture du Pacifique (FestPAC). Il prend note du regain de considération pour les connaissances traditionnelles dans les secteurs de la conservation, de la lutte contre le changement climatique et des océans, ainsi que d'autres domaines de développement, à l'échelon régional et mondial. Il ajoute que la réunion offre l'occasion de réfléchir en profondeur sur le rôle plus large joué par la culture dans le développement ainsi que sur les activités nécessitant un renforcement et un soutien au niveau national et régional.

7. Le Président répond à l'allocution du Directeur général adjoint en soulignant les difficultés de la période, notamment celles liées à la pandémie de COVID-19. Il reconnaît le travail réalisé par le Secrétariat, et tout particulièrement par l'ancienne Directrice du Département développement social et par le Directeur de la Division HRSD, nouvellement créée. Il souligne l'aide et les connaissances apportées à Hawaii, qui accueillera le treizième Festival des arts et de la culture du Pacifique.

8. Le Président attire l'attention des participants sur les règles d'usage concernant la prise de parole, les rappels au règlement, et le processus permettant d'adopter une motion, règles rappelées dans une vidéo de la CPS présentant des conseils pour les réunions sur Zoom.

9. Le Président passe au premier point de l'ordre du jour, à savoir la confirmation de la vice-présidence. Il précise que la vice-présidence du CPAC est généralement réservée au pays accueillant le prochain FestPAC. Cependant, Fidji ayant officiellement retiré sa candidature pour l'organisation de la quatorzième édition, le pays organisateur de cette prochaine édition n'a pas encore été confirmé. Ainsi, il est proposé que la CPS assure la vice-présidence jusqu'à ce que le pays hôte du prochain festival soit désigné.

10. Les Îles Cook présentent une motion visant à confier à la CPS la vice-présidence de la trente-cinquième réunion du CPAC et de la cinquième Conférence des ministres de la Culture du Pacifique à venir. Les Fidji appuient la motion. La CPS prend acte de cette décision, et M. Miles Young, Directeur de la Division HRSD, indique que c'est un honneur pour la CPS de remplir cette fonction.

11. Le Président invite les membres du Conseil à se présenter et à présenter leur délégation. Les représentants de l'Australie, des Îles Cook, des Fidji, de la Polynésie française, de Guam, d'Hawaii, de Kiribati, de la Nouvelle-Calédonie, de Niue, de Norfolk, de la Nouvelle-Zélande, des Tonga, de Tuvalu et de Wallis et Futuna se présentent.

12. Le Président invite ensuite les organisations partenaires à se présenter, ce que font l'Organisation du tourisme du Pacifique (SPTO), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Secrétariat général du Forum des Îles du Pacifique (FIP), l'Université du Pacifique Sud (USP), le Programme régional océanien de l'environnement (PROE), le Centre international d'information et de travail en réseau sur le patrimoine culturel immatériel dans la région Asie-Pacifique (ICHCAP), l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), et l'Organisation internationale du Travail (OIT).

13. Enfin, le Président invite le Directeur de la Division HRSD de la CPS à présenter le Secrétariat et les observateurs, avant de relayer les excuses de la délégation de Palau, qui n'a pas pu participer à la réunion, car la Conférence « Notre océan » se tient au même moment.

14. Le Président porte à l'attention des membres du Conseil le rapport et les conclusions de la vingt-huitième réunion du CPAC, et leur demande d'approuver ledit rapport. **Les Îles Cook proposent l'adoption du rapport, et la motion est appuyée par les Tonga.**

15. Le Vice-président présente l'ordre du jour et précise que la réunion comportera 10 séances : cinq séances le premier jour et cinq séances le deuxième jour. **Une motion d'adoption de l'ordre du jour est présentée par la Nouvelle-Zélande et appuyée par les Tonga**.

16. Le Président sollicite des candidatures au comité de rédaction, soulignant que les Îles Cook ont confirmé leur participation. Le Président invite un autre représentant d'un pays polynésien, un représentant d'un pays de Micronésie, et un représentant d'un pays de Mélanésie à participer au comité de rédaction. Les pays suivants proposent de siéger au comité de rédaction : Australie, Fidji, Guam, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Tonga et Tuvalu. Le Président informe le Conseil de la proposition du Secrétariat, à savoir que le comité de rédaction soit le même pour la Conférence des ministres de la Culture des 27 et 28 avril. **Les Îles Cook proposent l'adoption de cette motion, appuyée par les Tonga**.

Séance 1 : Stratégie culturelle régionale océanienne

17. M. Colin Yabaki, des Fidji, Président du groupe de travail sur la Stratégie culturelle régionale océanienne, est invité à présenter une synthèse des progrès réalisés par le groupe de travail en vue de l'élaboration et de la finalisation de la Stratégie, de son Plan de communication et de son Plan de suivi-évaluation et d'apprentissage

18. M. Yabaki souligne qu'un travail considérable a été effectué depuis 2018, et salue les 11 pays membres du groupe de travail : les Îles Cook, les Fidji, Guam, Kiribati, la Nouvelle-Calédonie, la Nouvelle-Zélande, Palau, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, la Polynésie française, les Tonga, et Wallis et Futuna. Il remercie les partenaires pour le soutien apporté au groupe de travail. Il rappelle que lors de la vingt-neuvième réunion du Conseil qui s'est tenue à Hawaii en 2019, les participants ont examiné la deuxième phase de la Stratégie, et notamment la recommandation formulée par les ministres d'élaborer un cadre de suivi et d'évaluation et une théorie du changement pour la prochaine Stratégie.

19. M. Yabaki prend également note du processus engagé par le groupe de travail, avec l'appui du Secrétariat. Il s'agit notamment de tenir compte de l'avis des pays concernant l'alignement de la Stratégie sur les priorités nationales de développement, concernant la vision et le récit relatant la culture et le développement dans le Pacifique présentés dans la Stratégie, et concernant sa mission et ses valeurs. Il souligne également que, malgré la pandémie mondiale, les activités se sont poursuivies en coulisses et les pays ont été consultés entre novembre 2020 et mai 2021 sur la vision, la mission et les domaines prioritaires proposés ainsi que sur les indicateurs. L'Australie, les Îles Cook, les Fidji, la Nouvelle-Zélande, la Polynésie française, les Îles Salomon et les Tonga ont répondu. Parmi les partenaires et les organisations membres du CORP, l'UNESCO, le SPTO et le Secrétariat général du FIP ont répondu. M. Yabaki précise que le Secrétariat a apporté une assistance technique pour les consultations, et souligne que, malgré un certain retard, la Stratégie culturelle régionale océanienne, le Plan de communication ainsi que le Plan de suivi-évaluation et d'apprentissage sont terminés et ont été soumis pour examen.

20. M. Yabaki indique que la Stratégie culturelle régionale océanienne est aujourd'hui plus importante que jamais, car la situation est difficile pour les petits États insulaires océaniens, les investissements et les budgets réservés à la culture étant déjà faibles avant la pandémie. Il ajoute que la Stratégie est essentielle pour plaider en faveur d'un soutien à l'échelon national et régional, ainsi que pour solliciter des financements et une assistance auprès des partenaires du développement. Il insiste sur le caractère non prescriptif de la Stratégie, qui laisse aux pays la liberté de choisir les indicateurs en adéquation avec leurs priorités nationales de développement. M. Yabaki termine en rappelant que le plan de mobilisation de ressources sera élaboré cette année dans le cadre du déploiement de la première phase de la Stratégie. Le Président remercie M. Yabaki, Président du groupe de travail sur la Stratégie, pour sa présentation et invite le Secrétariat à faire le point sur la Stratégie culturelle régionale océanienne.

21. Mme Frances Vaka'uta, Cheffe de l'Équipe culture pour le développement, présente les grandes lignes de la Stratégie culturelle régionale océanienne : Décennie pour la culture océanienne, qui couvre la période 2022–2032. Elle souligne qu'un processus propre au Pacifique a volontairement été utilisé. Ce processus est représenté visuellement pour symboliser notre voyage collectif. Elle explique que la Stratégie aborde notre récit culturel océanien en se tournant vers l'avenir, et jette les bases de l'investissement, du développement et de la croissance dans le secteur de la culture, au sein des industries culturelles et créatives et au niveau des priorités de développement nationales et régionales. La Stratégie prend acte des priorités distinctes de chaque pays membre en matière de culture, et tente de recenser les domaines dans lesquels les États et Territoires peuvent collaborer en s'appuyant sur les valeurs culturelles et les domaines d'intérêt commun.

22. La Stratégie s'inspire de la métaphore des voyages en mer, et elle est représentée visuellement par trois composantes. Il s'agit du *Drua* fidjien, qui représente la population de la région, de la boussole stellaire *Ke Pānānā Hawaii* évoquant le processus qui permet de définir une destination et des priorités, et du *Rebbilib* (carte à bâtonnets marshallaise) qui symbolise le processus grâce auquel sont mesurés les progrès accomplis vers la destination ou le but fixé. La théorie du changement adoptée par la Stratégie traite trois problèmes qui se posent de puis longtemps :

- les investissements en faveur du patrimoine, la culture et les arts océaniens ;
- une politique de développement qui soutient les producteurs culturels et les communautés ; et
- la culture en tant que levier et moteur du développement durable.

23. Mme Vaka'uta partage le cadre d'orientation de la Stratégie tel qu'il est défini dans la section intitulée **Notre récit**, qui commence par la phrase : **Notre avenir est dans notre passé**. Cette section s'appuie sur une conception autochtone selon laquelle le futur est derrière nous, alors que le passé nous apparaît clairement. Elle explique qu'avec cette référence, l'objectif est de tirer les enseignements du passé, et de se fonder sur ceux-ci ainsi que sur les pratiques actuelles pour jeter les bases d'un avenir durable et résilient.

24. Elle indique également aux membres du Conseil que la Stratégie repose sur des philosophies et des valeurs communes issues de la culture océanienne, tire son inspiration et sa motivation de nos origines culturelles, et est guidée par des proverbes et métaphores autochtones, qui illustrent nos philosophies de vie. Ces proverbes et métaphores autochtones définissent les principes directeurs du travail collectif que nous allons entreprendre. La Stratégie cite quelques-uns de ces proverbes pour montrer à quel point ces valeurs intrinsèques guident notre pratique et notre engagement. Dans sa présentation, Mme Vaka'uta reconnaît qu'il existe de nombreuses autres références culturelles qui témoignent des valeurs et principes à la base d'un esprit de solidarité, de relationnel et d'interconnexion, le petit échantillon présent dans la Stratégie abordant le thème central des relations et du travail réalisé ensemble en vue d'atteindre un objectif commun.

25. La vision de la Stratégie est la suivante :

- Ensemble, nous envisageons un avenir dans lequel les cultures océaniennes sont vivantes, visibles et valorisées, au service de l'autonomisation, du bien-être et de la prospérité de nos populations.

26. La mission est formulée ainsi :

- Favoriser l'émergence d'un secteur culturel inclusif appuyé par des partenariats nationaux, régionaux et internationaux, qui intègre tous les aspects de la vie quotidienne des populations océaniennes et qui contribue à leur bien-être global ainsi qu'au développement social, économique et environnemental durable de la région.

27. La Stratégie comporte une section intitulée **La culture en tant que priorité transversale pour le développement durable**, qui souligne la précieuse contribution de la culture à la cohésion et à la stabilité sociales, au développement économique, à la durabilité environnementale et à la résilience des communautés. La section met notamment en avant les domaines suivants : savoirs traditionnels, océans et changement climatique, environnement, éducation, santé et sécurité alimentaire, pandémies, inclusion sociale, tourisme, commerce et secteur privé.

28. La carte du ciel étoilé et le *rebbilib* constituent des exemples de technologies océaniques autochtones. La carte du ciel étoilé est utilisée pour lire le ciel et naviguer vers la destination souhaitée. La destination de la Stratégie est définie dans la vision. Pour l'atteindre, cinq grandes priorités ont été recensées, ce qui offre une certaine souplesse à l'échelon national et régional. Pour chaque domaine prioritaire, des objectifs précis sont définis et des indicateurs sont proposés. Les cinq grands domaines prioritaires sont les suivants :

i. Cadres de politique culturelle
ii. Patrimoine culturel
iii. Bien-être culturel
iv. Innovation culturelle
v. Statistiques culturelles.

29. Pour chaque domaine prioritaire, Mme Vaka'uta cite les « déclarations pour l'avenir », qui décrivent les résultats que la Stratégie souhaiterait obtenir en 2032.

- Domaine prioritaire 1 : Cadres de politique culturelle – nos législations, stratégies et politiques nationales soulignent l'importance de la culture et du patrimoine.
- Domaine prioritaire 2 : Patrimoine culturel – notre patrimoine culturel, nos expressions artistiques et nos langues sont protégés et sont en plein essor.
- Domaine prioritaire 3 : Bien-être culturel – nos cultures sont considérées comme faisant partie intégrante du bien-être économique, environnemental, social et spirituel.
- Domaine prioritaire 4 : Innovation culturelle – nous promouvons la culture de manière innovante pour les générations futures.
- Domaine prioritaire 5 : Statistiques culturelles – nos statistiques culturelles sont actualisées, accessibles et utilisées à l'appui d'une prise de décision efficace et ciblée.

30. Mme Vaka'uta ajoute que, en plus de ces cinq priorités, trois priorités transversales ont été identifiées : la jeunesse, la recherche et le renforcement des capacités dans tous les domaines prioritaires aux fins de la mise en œuvre de la Stratégie culturelle régionale océanienne.

31. Il est proposé que la Stratégie soit déployée en deux phases de cinq ans, et qu'une évaluation à mi-parcours soit réalisée afin de guider la deuxième phase, qui se terminera en 2032. Une évaluation finale sera réalisée en 2032, à la fin de cette période de dix ans.

32. Les pays doivent définir les priorités et domaines de résultats sur lesquels ils souhaitent axer leurs efforts lors de la première et de la deuxième phase de la mise en œuvre de la Stratégie, avec l'appui technique du Secrétariat. Ces références ou lignes directrices permettront aux pays de réaliser une auto-évaluation au regard de leurs engagements ou d'évaluer leur travail dans le domaine de la culture en fonction de leurs plans et de leurs objectifs de développement. Les pays augmenteront le niveau des indicateurs pour qu'ils correspondent à leurs besoins ou, le cas échéant, accorderont une attention moindre à certains indicateurs en fonction des progrès qu'ils souhaitent réaliser dans chaque domaine prioritaire.

33. Mme Vaka'uta présente également le Plan de communication ainsi que le Plan de suivi-évaluation et d'apprentissage (SEA), qui ont été communiqués aux membres du Conseil avant la réunion. Le Plan de communication vise à promouvoir les activités et les effets positifs de la Stratégie et à créer une plateforme de communication durable qui met en lumière le récit culturel océanien grâce à un message clair et cohérent, à une stratégie de marque, à des canaux et à des outils bien établis. Le Plan se concentre sur la première phase du déploiement de la Stratégie, l'objectif étant que les enseignements tirés lors de la première phase guident l'élaboration du plan de communication du deuxième cycle quinquennal.

34. Les objectifs du Plan de SEA sont les suivants :

- éclairer l'élaboration d'outils permettant d'évaluer les progrès réalisés en vue d'obtenir les différents effets escomptés de la Stratégie ;
- définir les rôles et responsabilités de chaque partie prenante en matière de suivi-évaluation à l'échelle nationale et régionale ; et
- guider les processus et calendriers d'évaluation des effets prioritaires et des indicateurs qui ont été définis.

35. Le Plan de SEA comporte six domaines de performance associés à des questions spécifiques et à huit principes directeurs, qui guideront ce travail. Ces principes guident la conception des outils qui seront utilisés pour le suivi et l'évaluation, mais également le processus, c'est-à-dire la manière dont ces outils seront appliqués. Ils jettent également les bases de l'utilisation du Plan de SEA et du Cadre de SEA de la *Rebbilib*.

36. Le Plan de SEA s'articule autour de l'instrument de la *rebbilib*. Ce dernier a été mis au point en 2020 par l'équipe Stratégie, performance et amélioration continue (SPL) de la CPS, en charge du SEA dans le Pacifique. Il complète et renforce la métaphore océanienne de la navigation et les approches adoptées précédemment par le CPAC. Le Cadre de la *Rebbilib* applique une méthode contextualisée du suivi-évaluation, et utilise les méthodes et concepts océaniens en les adaptant aux approches internationales en matière de renforcement des capacités de SEA.

37. Les trois grandes activités figurant dans le Plan de SEA sont les suivantes : Un bilan régional du développement culturel, qui aura lieu au cours du premier cycle quinquennal de la mise en œuvre ; des activités spécifiques correspondant aux priorités et aux indicateurs pendant toute la durée couverte par la Stratégie ; et un rapport de synthèse concernant l'avancement, activité qui s'étendra elle aussi sur l'ensemble de la période couverte par la Stratégie.

38. Mme Vaka'uta souligne que, même si les pays bénéficieront d'un soutien pendant la mise en œuvre de la Stratégie, l'objectif est de renforcer leurs capacités afin de promouvoir et de soutenir l'appropriation et la coordination à l'échelon national du suivi et de l'évaluation des progrès accomplis en matière de développement culturel lors du deuxième cycle quinquennal.

39. Mme Vaka'uta conclut sa présentation par une proposition concernant les étapes suivantes pour le groupe de travail. Elle rappelle en effet qu'il est nécessaire de mettre en place une stratégie de mobilisation des ressources, comme le préconise l'évaluation à mi-parcours de la première Stratégie culturelle régionale, et comme cela a été rappelé lors de la quatrième Conférence des ministres de la Culture du Pacifique, en 2018. Elle propose qu'un plan de mobilisation de ressources pour la Stratégie culturelle régionale océanienne soit mis en œuvre en 2022 à la lumière des orientations fournies par le groupe de travail sur la Stratégie culturelle régionale océanienne et avec son aide. Ce plan décrira comment rechercher et mobiliser des ressources pour la mise en œuvre la Stratégie, et comprendra également un guide à l'appui de la levée de fonds à l'échelon national, au bénéfice de la culture.

40. Il est précisé que les activités suivantes doivent encore être réalisées :

- finalisation de la Stratégie culturelle régionale océanienne en elle-même ;
- déploiement du Plan de communication ;
- finalisation du Plan de SEA et conception des outils, méthodes et instruments pertinents pour le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports ;
- élaboration du plan de mobilisation de ressources ; et
- approbation de ces outils et documents par le CPAC et les ministres de la Culture.

41. Mme Vaka'uta indique aux membres du Conseil que, pour faire avancer ces activités, il sera nécessaire d'organiser une autre réunion du CPAC au cours de l'année. Le Président remercie la CPS pour sa présentation et invite les membres du Conseil à s'exprimer.

Débat général

42. Le représentant de Tuvalu demande des éclaircissements concernant d'éventuels échanges avec le Secrétariat général du FIP sur l'intégration de la culture en tant qu'axe thématique à part entière de la Stratégie pour le Pacifique bleu à l'horizon 2050. Tuvalu s'interroge également sur le fait que le mot « culture » ne figure pas dans la dénomination de la nouvelle Division droits de la personne et développement social de la CPS, qui supervise les activités de la région dans ce domaine, étant donnée l'importance de la culture pour les populations du Pacifique.

43. Les Tonga remercient l'équipe de la CPS pour le travail effectué, et font part de leurs réflexions concernant la Stratégie culturelle régionale océanienne, notamment concernant les ressources nécessaires à sa mise en œuvre. Les Tonga notent que le plan de mobilisation de ressources sera lancé à la fin de l'année, et demandent de quelle manière l'approbation des ministres sera obtenue, et quelle sera la voie à suivre à la fin du plan, en 2022.

44. La représentante d'Aotearoa Nouvelle-Zélande remercie le groupe de travail et la CPS pour leur contribution. Elle indique que son pays soutient provisoirement la Stratégie et précise qu'il est nécessaire de réaliser de nouvelles consultations auprès des partenaires et parties prenantes au niveau national, en particulier concernant le SEA et les indicateurs. Aotearoa Nouvelle-Zélande réaffirme son soutien en faveur des efforts réalisés par le groupe de travail sur la Stratégie culturelle régionale océanienne, mais sera mieux placée pour envisager une approbation définitive de la Stratégie lorsque les consultations nationales seront terminées, ce qui devrait être le cas d'ici à juin 2023.

45. Les Îles Cook félicitent l'équipe de la CPS et prennent acte des efforts fournis pour élaborer la Stratégie, en particulier au vu des difficultés auxquelles le Pacifique a été confronté récemment. Les Îles Cook soulignent que les petits pays devront s'atteler aux activités qui peuvent effectivement être réalisées, et que les pays doivent prendre conscience de ce qui est réalisable dans les délais prévus, étant données les contraintes en matière de capacités et de ressources dans certains États et Territoires. Face au ralentissement de l'économie, la priorité actuelle des pays est de permettre un retour à la normale lorsque les frontières seront de nouveau ouvertes. Les Îles Cook indiquent leur approbation de principe et saluent la qualité de la Stratégie et des éléments présentés. Elles précisent que le calendrier devra être modifié au vu des nombreuses difficultés rencontrées dans la région et ailleurs.

46. M. Miles Young, Directeur de la Division HRSD de la CPS, répond à Tuvalu en indiquant que, dans le cadre de la contribution des organisations membres du CORP à la Stratégie pour le Pacifique bleu à l'horizon 2050, la CPS a pu désigner des axes auxquels la culture pourrait être intégrée, et souligne que le représentant du Secrétariat général du FIP sera également en mesure d'aborder ce sujet dans sa présentation.

47. En réponse à la question des Tonga, la CPS précise que le calendrier prévu ne prendra effet qu'après l'approbation du Plan par le Conseil et par les ministres. Les difficultés liées à la pandémie de COVID-19 ont retardé cette approbation, et le Secrétariat demandera l'organisation d'une réunion spéciale d'une journée du Conseil et des ministres, à la fin de l'année, pour discuter du plan de mobilisation de ressources et de quelques autres questions en suspens.

48. La CPS remercie le groupe de travail pour ses efforts, fournis avec l'appui du Secrétariat, et précise que, quel que soit le nom de la Division, son plan d'activité reste sous-tendu par un travail sur la culture. Il rappelle que le Plan stratégique de la CPS tient compte de la culture et des approches culturelles, ce qui garantit que le travail réalisé par l'Organisation accorde la priorité à la culture et aux valeurs culturelles.

49. Les Fidji indiquent leur soutien au document et reconnaissent le travail fourni. Le représentant du pays rappelle que la Stratégie est en adéquation avec les Orientations de Samoa, le Cadre régional pour l'éducation dans le Pacifique, le Cadre en faveur d'un développement résilient dans le Pacifique et d'autres documents et cadres clés qui ont été pris en compte lors de l'élaboration de la Stratégie.

50. L'Australie remercie le Secrétariat pour son travail de coordination, et souligne le fait que la Stratégie constitue un cadre important pour le développement durable dans le Pacifique. Elle indique avoir entrepris une consultation globale avec les peuples premiers, et soutenir provisoirement la Stratégie, soulignant que dans l'attente des élections du 21 mai 2022, le gouvernement actuel se contente d'expédier les affaires courantes.

51. Le Vice-président demande si la décision de l'Australie pourra être connue après les élections. L'Australie confirme qu'elle sera en mesure de fournir de plus amples informations sur l'approbation de la Stratégie lorsque le nouveau gouvernement sera en place.

52. Le Président prend note de la recommandation du Secrétariat, à savoir que le groupe de travail sur la Stratégie culturelle régionale océanienne poursuive ses activités en élaborant le plan de mobilisation de ressources, en affinant le Plan de suivi-évaluation et d'apprentissage, et en concevant ses instruments et ses outils. Cette recommandation ne suscite aucune objection. Les Îles Cook, Aotearoa Nouvelle-Zélande, Tuvalu et les Fidji font part de leur soutien sans réserve.

53. La Polynésie française remercie le Secrétariat et se déclare préoccupée par le fait qu'après deux années de travail intensif, il est possible que rien ne soit soumis aux ministres. Elle insiste sur l'importance du volet statistique, mais précise que certains pays ne disposent pas des ressources nécessaires pour établir les indicateurs. Elle ajoute qu'un cadre logique général est nécessaire, c'est pourquoi elle soutient la Stratégie régionale. Elle rappelle que le processus doit être accéléré et qu'il est important de fournir de la matière aux ministres pour leur prochaine Conférence.

54. Le Président prend acte des commentaires de la Polynésie française avant de poursuivre. Le Président appelle les pays membres à approuver la Stratégie culturelle régionale océanienne.

- L'Australie donne son approbation à titre provisoire.
- Les Îles Cook donnent leur approbation définitive.
- Les Fidji donnent leur approbation définitive.
- La Polynésie française donne son approbation définitive.
- Guam donne son approbation définitive.
- Hawaii donne son approbation définitive.
- Kiribati donne son approbation définitive.
- La Nouvelle-Calédonie donne son approbation définitive.
- Niue donne son approbation définitive.
- Norfolk donne son approbation définitive.
- Aotearoa Nouvelle-Zélande apporte son soutien provisoire à la Stratégie et donne son approbation sans réserve pour la présentation de la Stratégie lors des Conférences des ministres.
- La Papouasie-Nouvelle-Guinée donne son approbation définitive.
- Les Tonga donnent leur approbation définitive.
- Tuvalu donne son approbation définitive.
- Wallis et Futuna donne son approbation définitive.

55. La Nouvelle-Calédonie suggère la création d'une plateforme en ligne permettant d'indiquer régulièrement et rapidement les progrès réalisés par les pays dans la mise en œuvre de la Stratégie. Le Secrétariat apporterait le soutien technique nécessaire à la création et à la maintenance d'une telle plateforme. Cela permettra de garantir qu'aucune information ne manque pour aucun pays. Le Secrétariat reconnaît que l'idée est intéressante, et indique qu'il apportera son soutien sans réserve à tous les membres afin que ceux-ci mettent en place et suivent les indicateurs de la Stratégie.

Séance 2 : Table ronde des organisations membres du CORP

56. Le Président ouvre la deuxième séance, invitant les organisations membres du CORP à faire le point sur leurs domaines d'activité en lien avec la culture, notamment sur les politiques et programmes régionaux. Il attire l'attention sur les documents diffusés en amont de la réunion.

57. M. Tui Rakuita, de l'Université du Pacifique Sud, informe les membres du Conseil du faible nombre d'inscriptions au certificat professionnel en gestion du patrimoine. Le faible taux d'inscription continue de saper les motivations économiques du programme, une situation exacerbée par les récentes restrictions financières de l'Université. Il indique que, si le nombre d'inscriptions n'augmente pas, le programme restera en suspens. Il met également en avant la nécessité d'un soutien financier pour couvrir les besoins en personnel. La viabilité du cours dépend essentiellement de la contribution des pouvoirs publics. M. Rakuita appelle les membres du CPAC et les ministres de la Culture à réfléchir à la nécessité de ce programme de perfectionnement professionnel et à encourager le personnel en place dans le secteur culturel à s'y inscrire. La viabilité financière de la licence en études, patrimoine et arts océaniens constitue également une préoccupation majeure. Cependant, contrairement au certificat professionnel, la licence en études, patrimoine et arts océaniens n'a jamais vraiment vu le jour. Malgré le soutien apporté par les pays au programme, seul un petit nombre d'étudiants ont manifesté leur intérêt. En outre, il reste difficile de trouver des effectifs pour les cours individuels, surtout pour le volet artistique. Le représentant de l'Université souligne qu'il est plus difficile de promouvoir les études océaniennes à l'USP que des programmes similaires proposés ailleurs dans la région, comme à Hawaii ou en Nouvelle-Zélande. Les étudiants, partenaires et parents s'orientent généralement vers des matières plus « conventionnelles » qui sont perçues comme débouchant sur des carrières plus stables sur le plan financier. Le CPAC et les ministres de la Culture sont invités à réfléchir à la nécessité de ce programme et à appuyer l'octroi de bourses. M. Rakuita indique que les programmes universitaires de cycle supérieur rencontrent le même type d'obstacles que les programmes de premier cycle, à savoir la nécessité d'une approche plus globale en matière de soutien financier.

58. S'appuyant sur le document de référence de l'USP transmis aux membres du CPAC, M. Rakuita lance les appels suivants, en demandant au Conseil :

- de reconsidérer l'appui qu'il a octroyé auparavant au certificat professionnel en gestion du patrimoine et à la licence en études, patrimoine et arts océaniens ;
- d'envisager l'intégration des études océaniennes, des études culturelles, des études sur le patrimoine et les langues océaniennes aux domaines prioritaires en matière d'octroi de bourses à l'échelon national ; et
- d'envisager l'allocation de certains fonds de développement modestes pour contribuer à la création en ligne du programme de langues océaniennes.

59. Dans la présentation suivante, l'Organisation du tourisme du Pacifique (SPTO) présente le *Cadre stratégique pour le tourisme durable dans le Pacifique 2021-2030*, et précise que ce Cadre reconnaît tout particulièrement l'importance du rôle de la culture dans le développement du tourisme dans les pays insulaires océaniens. L'organisation indique que le tourisme doit constituer un instrument de protection et de promotion des cultures océaniennes, et servir de catalyseur aux industries culturelles et créatives. À travers sa coopération avec la CPS, le SPTO s'efforce de protéger et de promouvoir les industries culturelles et créatives du Pacifique.

60. Dans la troisième présentation, le représentant du Secrétariat général du FIP présente la Stratégie pour le Pacifique bleu à l'horizon 2050, et explique qu'elle est née lors du Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum des Îles du Pacifique qui s'est tenu à Tuvalu, en 2019. Il rappelle que la Stratégie 2050 est sous-tendue par un ensemble de valeurs immuables communes à tous les Océaniens, et qu'elle reconnaît la diversité de nos pratiques culturelles et de nos systèmes de croyances, et leurs points communs. Il ajoute que pour pouvoir appréhender la Stratégie 2050 de manière plus globale, il suffit de supposer que d'autres stratégies et politiques régionales pertinentes sont susceptibles de s'aligner sur sa vision et ses objectifs. Par exemple, la Stratégie culturelle régionale océanienne peut donner des indications utiles pour remédier aux éventuelles lacunes de la Stratégie 2050 dans le domaine de la culture. Il souligne les liens entre la Stratégie 2050 et la Stratégie culturelle régionale océanienne.

61. Le représentant du PROE parle des projets du Programme et explique de quelle manière la culture guide des activités du PROE. Il présente le *Cadre pour la conservation de la nature et les aires protégées* et souligne que l'organisation dispose de garanties ou de lignes directrices environnementales et sociales visant à faire en sorte que les projets mis en œuvre n'entraînent pas de dégâts environnementaux ou sociaux.

62. À partir d'un document préparé conjointement par l'USP et la CPS, le représentant de l'USP présente le Cadre régional pour l'éducation dans le Pacifique (PacREF) et ses quatre grands domaines stratégiques : qualité et pertinence, passerelles d'apprentissage, acquis et bien-être des élèves, et enseignement. Le PacREF intègre la culture dans la promotion de la qualité et de la pertinence de l'enseignement en prévoyant des activités et programmes scolaires qui reprennent les valeurs, cultures, compétences et connaissances traditionnelles du Pacifique reposant sur la terre sur laquelle nous habitons, ainsi que sur l'océan qui nous unit tous. Un autre élément présente un intérêt pour la culture : l'élaboration de l'un des biens régionaux du Programme PacREF, à savoir la ou les définition(s) reconnue(s) et convenue(s) à l'échelon régional des compétences non cognitives. L'intégration de compétences non cognitives dans les programmes scolaires a été reconnue au niveau mondial comme étant essentielle pour le développement global des enfants. Dans le contexte océanien, il s'agit notamment d'intégrer la culture et les connaissances traditionnelles, ainsi que l'importance de la communauté en tant que fondement des sociétés océaniennes. L'ancrage des enfants océaniens dans leur culture, leurs traditions et leurs systèmes de valeurs constitue un fondement sous-jacent du PacREF.

Débat général

63. Lors du débat qui suit, Tuvalu félicite tous les représentants des organisations membres du CORP et réaffirme son souhait de voir la culture figurer parmi les piliers de la Stratégie pour le Pacifique bleu à l'horizon 2050, et pas uniquement en tant que thématique transversale, étant donnée l'importance de la culture pour les populations du Pacifique.

64. Niue indique que ces informations sont décourageantes et note que le représentant de l'USP a soulevé des éléments intéressants, notamment concernant la création de possibilités d'octroi de bourses. Niue partage l'avis du représentant de l'USP selon lequel de nombreux étudiants n'ont pas suffisamment goût à la culture, et espère que le Conseil sera en mesure de prêter main forte à l'USP afin que celle-ci fasse évoluer la situation.

65. Le Secrétariat général du FIP répond en précisant qu'il est possible de soulever la question d'un domaine thématique distinct autour de la culture, soulignant cependant que l'étape permettant de dresser la liste de ces thématiques est désormais terminée. Il insiste sur le fait que la culture constitue un thème transversal de l'ensemble de la Stratégie.

66. Les Îles Cook se déclarent préoccupées par le fait que la jeunesse ne s'intéresse pas aux programmes d'études orientés vers l'Océanie, comme le souligne la présentation de l'USP. Les Îles Cook notent que de nombreux pays océaniens dépendent du tourisme et remercient la SPTO d'avoir mis en lumière le lien entre tourisme et industries culturelles et créatives. Le pays rappelle également que l'environnement a un rôle à jouer en matière de savoirs traditionnels et culturels, précisant que, dans le Pacifique, il est important de reconnaître que l'identité passe avant l'économie.

67. Le Président prend acte de l'appel à l'action du PROE, qui invite le Conseil à envisager l'adoption de la Déclaration de Vemööre et des engagements en faveur de l'action pour la conservation de la nature et les aires protégées dans le Pacifique.

Séance 3 : Table ronde des organisations partenaires

68. Le Président présente la troisième séance, appelant certaines organisations partenaires à présenter au Conseil leurs activités en lien avec la culture menées dans le cadre des politiques et programmes régionaux et internationaux.

69. L'UNESCO fait le point sur *Mondiacult, la Conférence mondiale sur les politiques culturelles*, et sur la manière dont elle permet aux acteurs du secteur culturel de penser au-delà des frontières nationales et d'explorer la coopération dans le domaine de la culture. L'UNESCO fait également le point sur la Convention du patrimoine mondial, et sur le soutien qu'elle a apporté aux États océaniens tout au long du troisième cycle de rapports périodiques. La représentante de l'organisation parle également de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et de sa ratification par 13 petits États insulaires en développement (PEID). L'UNESCO présente l'Initiative Spotlight de Samoa visant à mettre *fin à la violence familiale et la violence au sein du couple*, qui lutte par le biais de la culture, de l'éducation et du sport, contre les normes sociales toxiques et les inégalités de genre qui engendrent de la violence à l'encontre des femmes et des filles.

70. L'UNESCO conclut sa présentation en formulant les appels à l'action suivants :

- coordination des ministres océaniens en vue de la Conférence MONDIACULT ;
- investissement dans les données relatives à la culture et nécessité de renforcer les statistiques culturelles et la recherche dans le domaine des politiques culturelles ;
- poursuite de la promotion de la culture et de la sensibilisation à son rôle dans le développement durable, afin d'accroître les financements ;
- renforcement d'une approche du changement climatique et de la réponse aux catastrophes naturelles axées sur la culture, et recours à la culture pour mobiliser et stimuler l'action climatique ;
- mobilisation accrue des jeunes et renforcement de l'intégration de la culture dans l'éducation (par ex., patrimoine culturel ; savoirs traditionnels ; changement climatique) ; et
- protection des droits des artistes et des droits culturels, et sauvegarde des savoirs autochtones.

71. L'ICHCAP présente brièvement ichLinks, une plateforme de partage d'information sur le patrimoine culturel immatériel. La représentante de l'organisation précise que 12 organisations partenaires du Pacifique ont adhéré à ichLinks, toutes étant essentielles pour le succès de la plateforme. L'ICHCAP demande au Conseil d'envisager une participation à la plateforme, et rappelle qu'ichLinks offre plusieurs niveaux d'information et de contenu sur le patrimoine culturel immatériel, adaptés aux besoins de divers groupes. Le premier niveau comprend des ressources clés sur les éléments, les supports et les parties prenantes du patrimoine culturel immatériel. Ces ressources apportent les informations les plus récentes et utiles pour les utilisateurs. L'organisation précise également que la base de données ichLinks fournit actuellement plus de 1 200 éléments d'information sur le patrimoine culturel immatériel et plus de 10 000 supports connexes.

72. Dans sa présentation, le représentant de l'OMPI met en lumière l'engagement de son organisation en faveur de la culture et des arts. Il présente les activités de l'OMPI en matière de formation, de mentorat et d'utilisation de la culture et des savoirs traditionnels pour le développement durable. Il parle des programmes de renforcement des capacités et des activités visant à créer un environnement propice pour les producteurs culturels et les artistes, qui s'adressent volontairement aux jeunes artistes, et aident les pays à concevoir et à élaborer leurs politiques. L'OMPI rappelle également l'importance de la propriété intellectuelle dans la prévention de l'appropriation abusive par des tiers, et de la création d'un cadre juridique pour les industries culturelles, et ajoute qu'il est important de permettre aux artistes de vivre de leur activité. Le représentant de l'OMPI conclut en indiquant que l'organisation propose avec plaisir son aide aux prochains organisateurs du FestPAC.

73. Dans sa présentation, le représentant de l'OIT décrit le projet intitulé *Inclusive economic recovery through sustainable enterprises in Fiji, Palau, Tonga and Vanuatu* (Relance économique inclusive grâce à des entreprises durables aux Fidji, à Palau, aux Tonga et à Vanuatu). Les principaux résultats attendus du projet dans le domaine de la culture étaient les suivants : établissement ou officialisation d'associations pour la création, possibilités d'implication de ces associations dans la politique nationale par l'intermédiaire du dialogue social, en particulier en ce qui concerne le relèvement face à la pandémie de COVID-19 et renforcement des capacités permettant de soutenir les associations en établissant des liens avec des organisations nationales d'employeurs ou de travailleurs. L'OIT présente les enseignements tirés du projet : (i) reconnaissance nationale obtenue grâce à la constitution d'associations telles que la Association de Danse des îles Fidji et la Viti Association des Artistes Visuels aux Fidji, ou encore la Association des Services Publics des Tonga ; (ii) utilité d'une participation et d'un dialogue politiques inclusifs ainsi que des liens avec les décideurs ; et (iii) recours aux partenariats favorisant le renforcement des capacités et la viabilité.

74. L'OIT conclut sa présentation en rappelant ses messages clés et son appel à l'action :

- la constitution d'associations de la création offre la possibilité aux artistes et aux entreprises locales de contribuer activement à la mise au point des politiques nationales, et permet aux autorités nationales de mieux comprendre les besoins des industries culturelles et créatives ;
- la constitution d'entreprises de l'industrie créative permet également à celles-ci d'accéder aux services de relèvement en réponse à la pandémie de COVID-19 et de soutien aux entreprises, ce qui revêt une importance capitale dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et des catastrophes dues aux changements climatiques ;
- la création d'un lien entre les associations de la création et les organisations du secteur privé/d'employeurs ou de travailleurs contribue à l'efficacité et à la viabilité des associations en question ; et
- le prisme de l'entreprise et de l'emploi offre une occasion unique aux industries culturelles et créatives de progresser vers la réalisation de leurs objectifs prioritaires.

Débat général

75. Les Îles Cook soulignent l'intérêt des ressources présentées par les partenaires et proposent de les regrouper au sein d'une base de données centralisée, éventuellement en collaboration avec la CPS. Les Îles Cook notent également que peu de ces ressources s'adressent à la Mélanésie et qu'un nombre encore plus restreint d'entre elles sont tournées vers la Polynésie. Le pays rappelle en outre que, dans le contexte actuel, les médias sociaux sont utilisés pour offrir de la visibilité au secteur de la création, mais que les droits des artistes ont souvent été violés, et que la région doit absolument commencer à protéger ces droits en œuvrant à l'élaboration de politiques relatives aux savoirs traditionnels et au droit d'auteur.

76. La CPS répond aux Îles Cook en affirmant qu'elle continuera avec plaisir à diffuser les informations des organisations membres du CORP et des organismes internationaux.

77. Aotearoa Nouvelle-Zélande remercie les organisations partenaires et indique qu'elle se réjouit de participer à la Conférence MONDIACULT. Aotearoa Nouvelle-Zélande précise également qu'elle travaille à l'élaboration d'une nouvelle législation visant à garantir que les professionnels des arts visuels perçoivent des redevances lorsque leurs œuvres sont diffusées sur le marché.

78. Les Tonga remercient les organisations partenaires pour l'assistance fournie et pour leurs efforts soutenus en faveur des pays du Pacifique.

79. Wallis et Futuna évoque l'importance de la propriété intellectuelle et précise que le Territoire commence tout juste à examiner le sujet de la protection du patrimoine culturel dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie. La représentante de Wallis et Futuna reconnaît que le Territoire ne dispose pas des capacités nécessaires pour cela, et remercie la CPS pour l'aide qu'elle pourra apporter. Elle partage en outre l'opinion des Tonga concernant les personnes pratiquant l'artisanat, qui n'ont pas pu percevoir de revenu en raison de la pandémie de COVID-19, et convient qu'il est nécessaire de mettre en place des actions durables pour remédier à cette situation. Elle ajoute qu'il est important de mobiliser la jeunesse afin de développer et de renforcer l'intérêt pour la culture.

80. La représentante de la Nouvelle-Calédonie attire l'attention sur l'appropriation culturelle constante opérée par des intérêts commerciaux. Elle donne l'exemple de films hollywoodiens qui s'approprient les chants traditionnels sans rémunérer les tribus qui ont créé ces chants et ces sons. La représentante informe le Conseil qu'une réunion se tiendra la semaine suivante avec le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie afin que la question des produits et objets traditionnels et culturels copiés dans des usines chinoises, puis expédiés en Nouvelle-Calédonie pour être vendus aux touristes dans les magasins, soit examinée.

81. L'OMPI répond à la Nouvelle-Calédonie en affirmant qu'elle est consciente des frustrations et des inquiétudes rencontrées. L'organisation reconnaît qu'il est souvent assez difficile de faire en sorte que les arts, et en particulier la musique, ne fassent pas l'objet d'une appropriation abusive.

82. Hawaii remercie l'OMPI pour sa présentation et confirme qu'elle s'adressera à l'organisation pour obtenir son aide. Hawaii ajoute que le cas de la Nouvelle-Calédonie n'est pas isolé, et affirme qu'il est nécessaire que le Pacifique se réapproprie sa culture et ses savoirs traditionnels.

Séance 4 : Projet ACP-UE relatif aux industries culturelles et créatives

83. Mme Frances Vaka'uta, Cheffe de l'Équipe culture pour le développement, présente les grandes lignes du projet ACP-UE relatif aux industries culturelles et créatives. Le projet concerne 15 pays éligibles dans le Pacifique et est géré par la CPS, en partenariat avec l'Université de technologie du Queensland. La CPS cite les quatre objectifs du projet : (i) contribuer aux priorités nationales et régionales de développement en lien avec la culture et les industries culturelles et créatives ; (ii) améliorer les connaissances, la recherche et l'apprentissage sur la culture et les industries créatives en lien avec les capacités, les programmes et l'action publique ; (iii) améliorer les compétences et les capacités des artistes et des producteurs du secteur culturel ; et (iv) apporter un soutien financier dans le cadre d'un système de subvention.

84. Le projet est conçu pour mettre l'accent sur l'augmentation de la contribution des industries créatives et culturelles à la création de richesse et aux échanges commerciaux, ainsi que sur une meilleure reconnaissance du secteur culturel. Il s'agit d'une intervention pensée pour s'appuyer sur les expériences et les enseignements passés afin de combler les lacunes actuelles du secteur et de renforcer ses capacités grâce à la mise en place d'un système de subvention. La CPS ajoute que les quatre thèmes du projet sont la production de biens et services de haute qualité, l'accès aux marchés, l'éducation visuelle et le financement durable. De plus, les projets peuvent également s'appuyer sur un certain nombre de thèmes transversaux, notamment la recherche et les études de cadrage, la politique culturelle et l'intégration de la culture à tous les secteurs.

85. La CPS met en avant les difficultés liées à la pandémie de COVID-19, à savoir les restrictions de déplacement et la mise en place de modalités de télétravail. Dans ce contexte, le travail reposait beaucoup sur des réunions et plateformes virtuelles, ce qui a parfois posé problème en raison des difficultés de connexion rencontrées dans la région. La langue constitue un obstacle à la mobilisation soutenue des candidats et à la qualité des propositions. Les candidatures non retenues lors de la première phase étaient peu claires, incomplètes, ou ne répondaient pas aux critères financiers. Certains candidats n'ont pas fourni tous les documents nécessaires, n'ont pas signé les documents ou ont déposé leur proposition après la date limite. L'équipe étudie actuellement des solutions permettant d'augmenter et d'améliorer le volet renforcement des capacités, afin que les propositions soient de meilleure qualité, et que les petites communautés insulaires participent davantage.

86. Le Président remercie la CPS et invite la représentante des Tonga à clore la séance par une prière. Le Président remercie ensuite tous les membres du Conseil ainsi que le Secrétariat, et demande aux membres du comité de rédaction de se rendre disponibles pour examiner les conclusions et les recommandations de la première journée.

DEUXIÈME JOURNÉE
Accueil et prière d'ouverture

87. Le Président accueille tous les membres du Conseil pour la deuxième journée de délibérations et invite le représentant des Îles Cook à ouvrir la séance par une prière.

88. Le Président invite le Vice-président à présenter les conclusions de la première journée. Le Vice-président précise que le comité de rédaction s'est réuni à la fin de la première journée, puis de nouveau le matin de la deuxième journée, juste avant le début de la réunion du CPAC. Le Président lit le projet de relevé de conclusion préparé par le comité de rédaction.

Débat général

89. Tuvalu demande si l'objectif de la séance est de parcourir l'ensemble du rapport ou uniquement les appels à l'action. Tuvalu appelle également à la fusion des conclusions redondantes sous forme de paragraphes distincts. Le Vice-président confirme que c'est possible.

90. Les Îles Cook s'enquièrent des pays absents de la réunion, et demandent de quelle manière leur absence apparaîtra dans le rapport, en particulier dans les sections reprenant l'approbation des différents pays. Le Vice-président suggère l'ajout dans l'introduction d'un paragraphe recensant les participants à la réunion.

91. Aotearoa Nouvelle-Zélande répond à la suggestion de Tuvalu, soulignant que la raison donnée par Aotearoa Nouvelle-Zélande pour expliquer son approbation à titre provisoire est assez différente de la raison avancée par l'Australie. Il est proposé de distinguer les deux. Le Vice-président note que Tuvalu approuve les éléments avancés par Aotearoa Nouvelle-Zélande et que, par conséquent, les paragraphes 1.3 et 1.4 doivent rester distincts.

92. Les Îles Cook précisent qu'elles approuvent la proposition du Vice-président, qui suggère de modifier les appels à l'action, si nécessaire, afin qu'ils soient aussi clairs que possible lorsqu'ils seront présentés aux ministres. Tuvalu indique son accord avec les Îles Cook, soulignant l'importance de ces appels à l'action.

93. L'UNESCO suggère de conserver les noms des organisations membres du CORP et des organisations partenaires, et de regrouper les appels à l'action par thème. Les Îles Cook, Fidji et Norfolk acquiescent.

94. Tuvalu, les Fidji et les Îles Cook proposent que les participants prennent note de ces appels à l'action et que ceux-ci soient présentés aux ministres. Le Vice-président demande si les participants ne recommanderaient pas plutôt la présentation des appels à l'action aux ministres aux fins d'examen et d'approbation éventuelle. Tuvalu approuve la suggestion du Vice-président. Les Fidji l'approuvent également, et l'Australie indique qu'elle préfère le terme « prendre note » au terme « approuver ».

95. Le Secrétariat rappelle que, selon les pratiques antérieures, l'approbation des appels à l'action n'est pas nécessaire. Il est possible que le Conseil souhaite seulement recommander explicitement certains appels à l'action et en faire approuver d'autres.

96. Les Îles Cook suggèrent que le Conseil prenne note des appels à l'action, et que les membres du Conseil soient chargés d'informer leurs ministres respectifs en amont de la Conférence ministérielle.

97. L'Australie indique qu'elle est favorable à ce que les recommandations soient présentées aux ministres pour approbation. Le Secrétariat propose la formulation suivante : *Le Conseil recommande de soumettre pour examen à la cinquième Conférence des ministres de la Culture du Pacifique les appels à l'action ci-dessous*. **Les Fidji présentent la motion et Tuvalu l'appuie**. Le Conseil accepte d'adopter cette formulation.

Séance 5 : Groupe de travail du FestPAC : point de situation

98. Le Président invite Mme Paula Carr, de Nouvelle-Zélande, Présidente du groupe de travail du FestPAC, à faire le point sur les progrès réalisés à ce jour.

99. La Présidente du groupe de travail énonce un double objectif :

- Piloter une évaluation du FestPAC en prenant en compte le besoin de mettre en place un modèle pérenne qui reste fidèle au but initial, qui mette en avant la richesse des artistes du Pacifique, qui produise des retombées socio-économiques pour la région et qui soit durable sur le plan social, environnemental et économique.
- Évaluer l'actuel processus de candidatures pour l'organisation des éditions futures, y compris la possibilité d'organiser le Festival offerte aux petits États insulaires, et présenter des recommandations aux membres pour examen.

100. La Présidente informe le Conseil de la composition du groupe de travail : Australie, Îles Cook, Fidji, Hawaii, Aotearoa Nouvelle-Zélande, Norfolk, Palau et Polynésie française. La Présidente souligne que le groupe de travail est chargé de rendre compte de l'évolution de ses travaux à la CPS ainsi qu'au CPAC et aux ministres. Elle précise que le groupe de travail a été chargé des missions suivantes :

- définir le champ de l'évaluation globale du modèle de fonctionnement du FestPAC et du processus de candidature connexe ;
- superviser un processus compétitif permettant de nommer un prestataire chargé de l'évaluation ;
- assurer le suivi de l'évaluation, en lien avec la CPS, conformément au champ défini et en veillant au respect de la qualité ;
- fournir une assistance sous forme de conseils et d'encadrement à la CPS et au prestataire ; et
- collaborer avec la CPS pour guider Hawaii, pays hôte de la treizième édition, dans la rédaction d'un rapport sur le modèle hybride, rapport destiné au CPAC et aux ministres, et reprenant les conclusions de l'évaluation.

101. À ce jour, le travail réalisé a concerné le mandat et le plan de travail, la définition d'un processus compétitif visant à engager un prestataire compétent, la stratégie d'évaluation et le suivi des activités. La Présidente explique que des points réguliers ont été effectués sur le processus d'évaluation et l'élaboration du rapport, puisque plusieurs versions de ce dernier ont été rédigées. Elle précise que trois sous-groupes ont été créés pour examiner les sujets suivants : droits de propriété intellectuelle et culturelle, Programme des jeunes ambassadeurs et comité d'évaluation technique permettant de trouver un prestataire pour la réalisation d'une évaluation du FestPAC. Au total, le groupe de travail s'est réuni neuf fois, et de nombreuses autres réunions ont été organisées pendant cette période.

102. La Présidente indique que le groupe de travail souhaite assurer les membres du Conseil des points suivants :

- la sélection opérée et le processus suivi dans le cadre de l'évaluation du FestPAC ont été rigoureux ;
- l'évaluation globale a été réalisée en toute indépendance, ce qui garantit l'absence d'interférence dans le processus ;
- le groupe de travail a assuré un suivi régulier, en lien avec la CPS ; et
- les conclusions de l'évaluation et ses neuf grandes recommandations sont fiables.

103. La Présidente énonce certaines des attentes du groupe de travail envers le Conseil.

- ✻ Prendre acte de la présentation de l'évaluation du FestPAC par le prestataire Ti'Pau Ltd.
- ✻ Formuler des observations – à l'oral aujourd'hui, par le biais de la messagerie instantanée, par écrit après la réunion.
- ✻ Accepter le rapport et ses recommandations.
- ✻ Convenir que le groupe de travail sur l'évaluation du FestPAC poursuive son travail avec le Secrétariat afin d'examiner les recommandations pour leur donner suite.

104. La Présidente confirme que les observations du Conseil et des ministres marqueraient la fin de la première phase. Le mandat sera quant à lui élaboré lors de la deuxième phase, qui permettra en outre de confirmer la composition du groupe de travail. La Présidente ajoute qu'il s'agira également, lors de cette deuxième phase, de donner suite aux recommandations. La Présidente du groupe de travail conclut ainsi la Séance 5, et présente ensuite la Séance 6 ainsi que Mme Letila Mitchell, représentante du prestataire Ti'Pau Limited.

Séance 6 : Rapport d'évaluation du Festival des arts et de la culture du Pacifique

105. Le rapport est présenté par Mme Letila Mitchell, de Ti'Pau Limited. Elle précise qu'elle a travaillé avec l'Université de technologie du Queensland (QUT), le groupe de travail du FestPAC et la CPS. Elle explique que Ti'Pau a adopté une approche pluridisciplinaire s'appuyant sur une analyse documentaire, une analyse thématique, des séances de talanoa et des entretiens individuels avec d'anciens membres du CPAC, d'anciens organisateurs et pays hôtes du Festival, des participants au FestPAC, des organisations du CORP, des directeurs du Festival, des bailleurs, et d'autres acteurs. Grâce à cette approche, les conclusions de l'évaluation ont été éclairées par des personnes disposant de nombreuses années d'expérience du FestPAC. Ti'Pau souligne que les objectifs initiaux du Festival, à savoir la conservation, la sauvegarde et la pratique des cultures autochtones du Pacifique, demeurent importants pour toutes les générations d'Océaniens.

106. Le prestataire cite les valeurs essentielles du Festival figurant dans le rapport : la souveraineté et l'autodétermination, la préservation du patrimoine et des pratiques culturelles, et le rôle primordial joué par la culture pour assurer la prospérité et renforcer les liens sociaux et communautaires. Mme Mitchell souligne que ces valeurs ont de nombreuses répercussions sur la région, les pays hôtes, les pays participants, les artistes et le public.

107. D'après Ti'Pau, le renforcement du FestPAC nécessite un engagement des gouvernements régionaux, l'intervention d'un groupe d'experts et de spécialistes de la production dotés de l'équipement nécessaire, du personnel professionnel ou expérimenté pour le festival, et une continuité du savoir, des infrastructures et des financements.

108. Mme Mitchell expose ensuite les neuf recommandations de Ti'Pau, décrites ci-après.

109. **Première recommandation :** Renforcer l'intégration du Festival dans les stratégies régionales en élaborant une stratégie de communication et de visibilité pour mieux faire connaître la valeur et l'impact du Festival et promouvoir un engagement et des partenariats régionaux plus larges. En effet, même si nombre d'autres institutions et organisations ont fait part de leur intérêt pour une collaboration avec le FestPAC, certaines d'entre elles souhaitent d'abord obtenir davantage d'informations sur le Festival. Cette recommandation souligne également la nécessité de promouvoir un engagement plus structuré des organisations régionales océaniennes par le biais de cadres existants comme celui des organisations membres du CORP. Pour se faire, il est possible de s'appuyer sur un groupe inter-agences FestPAC chargé de mieux intégrer les connaissances et les ressources et d'assurer l'adéquation avec les stratégies régionales. Il s'agit également de renforcer l'engagement de toutes les unités et de tous les départements de la CPS pour assurer une prestation harmonisée du Festival dans des domaines clés tels que la biodiversité, les services zoo- et phytosanitaires, la santé, le tourisme culturel, les océans et le changement climatique.

110. **Deuxième recommandation :** Élaborer et mettre en œuvre une Charte FestPAC afin d'établir la structure de gouvernance et d'administration du Festival et d'en articuler la vision, les valeurs, l'éthique et les protocoles. La CPS est reconnue comme « dépositaire » du FestPAC, mais aucune charte ni document d'orientation relatif à la structure et à la gouvernance ne vient acter ce fait. Il ressort des entretiens menés que le FestPAC relève de l'autorité de la CPS. Il s'en dégage également une volonté de mettre en place une charte du Festival.

111. **Troisième recommandation :** Instaurer un fonds FestPAC dans le cadre d'une stratégie de financement, de partenariat, de parrainage et de philanthropie afin de forger des relations avec de nouveaux partenaires et philanthropes et de mobiliser le soutien des bailleurs et des partenaires d'hier et d'aujourd'hui. Le FestPAC bénéficie généralement de l'appui des autorités du pays hôte, mais les coûts sont assez élevés et le modèle de financement en vigueur n'est pas viable. Toutefois, il est possible de générer des revenus pérennes et de les compléter par la mise en place d'une billetterie et le recours à d'autres sources, comme les droits de diffusion et de licence. Ti'Pau fait également observer que les fonds sont particulièrement difficiles à mobiliser du fait que les pays hôtes font des demandes de financement ponctuelles auprès des bailleurs et des entreprises, et qu'il est souvent difficile pour les bailleurs d'accorder des financements de manière ponctuelle.

112. **Quatrième recommandation :** Renforcer le processus d'appel à candidatures et soutenir les efforts déployés dans les pays insulaires pour convaincre les pouvoirs publics d'accueillir le Festival. Bien que des lignes directrices relatives à la présentation des candidatures à l'organisation du FestPAC aient été mises en place, les pays qui n'ont jamais accueilli le Festival ont indiqué qu'ils avaient besoin d'être mieux soutenus et orientés, notamment pour aider les organisations nationales à plaider auprès des pouvoirs publics en faveur de l'organisation de ces festivals. Les autres sous-recommandations sont les suivantes :

- 4.1 Renforcer la visibilité de la documentation concernant le Festival et son accessibilité ;
- 4.2 Produire des documents décrivant certains exemples notés lors des éditions passées du Festival; et
- 4.3 Renforcer la visibilité du Festival pour fournir aux pays insulaires des moyens de convaincre les pouvoirs publics de présenter un dossier de candidature en vue d'accueillir le Festival.

113. **Cinquième recommandation :** Aider les pays hôtes à améliorer la mise en œuvre du Manuel du Festival et à en améliorer la diffusion. Ce manuel reste à l'heure actuelle le seul document synthétisant l'ensemble des informations pertinentes portant sur l'organisation du Festival. Pour cela, il serait possible de mettre en œuvre les sous-recommandations suivantes :

- 5.1 Produire des vidéos d'information pratique sur le processus de candidature et sur le manuel afin d'en améliorer la diffusion ;
- 5.2 Créer une version numérique du Manuel du Festival qui se prêtera à des mises à jour régulières ; et
- 5.3 Ajouter le manuel à la bibliothèque numérique de la CPS afin que les nouveaux membres du CPAC puissent prendre connaissance de ce document et le consulter.

114. **Sixième recommandation :** Mettre sur pied une unité FestPAC responsable de la prestation effective et de la viabilité à long terme du Festival, et mettre également sur pied un conseil consultatif des anciens auprès du Festival et un groupe réglementé d'experts. Cette recommandation repose sur la nécessité de procéder à une analyse approfondie des éditions passées afin de cerner le contexte et les enjeux actuels des festivals. Les visites techniques ont également facilité la planification du Festival. Les équipes qui participaient normalement aux préparatifs du Festival n'étaient pas toujours les mêmes que celles qui contribuaient à son déroulement. Ti'Pau fait également observer que la responsabilité de la mise en œuvre du FestPAC incombe en grande partie à l'équipe de la CPS chargée de la culture, qui compte relativement peu de membres.

115. **Septième recommandation :** Élaborer une stratégie FestPAC. Dans la mesure où le FestPAC est un événement ponctuel, il est nécessaire d'adopter une approche plus stratégique afin que le pays hôte ne soit pas obligé d'organiser le Festival en partant de zéro. Ti'Pau a examiné d'autres modèles de prestation du FestPAC, notamment un modèle hybride. Le réexamen des modèles de prestation vise notamment à s'assurer que le FestPAC a lieu tous les ans. Des éléments virtuels pourraient également rendre le Festival plus attractif et séduire un nouveau type de public. Une programmation numérique et l'intégration d'éléments numériques pourraient s'avérer intéressantes pour le festival. Les sous-recommandations figurent ci-dessous.

- 7.1 Élaborer une stratégie de financement, de partenariat, de mécénat et de philanthropie.
- 7.2 Élaborer une stratégie de programmation et d'engagement du public.
- 7.3 Élaborer une stratégie de mise en application des droits de propriété intellectuelle, des savoirs traditionnels et des droits d'auteur.
- 7.4 Élaborer une stratégie en matière de médias et de retransmission.
- 7.5 Élaborer une stratégie pour les industries culturelles et l'économie créative du Festival.
- 7.6 Intégrer des modèles et des stratégies d'adaptation dans le modèle de prestation du Festival.
- 7.7 Élaborer une stratégie de programmation numérique.
- 7.8 Élaborer une stratégie bleue/verte.

116. **Huitième recommandation :** Élaborer un cadre de suivi et d'évaluation pour le FestPAC. Ainsi, il est important de veiller à la mise en place d'une billetterie, qui permet de recueillir des données sur la manière dont le Festival peut intéresser les personnes. Il est également important de collecter des informations pour savoir si les personnes du public visitent le pays hôte ou viennent spécifiquement pour le Festival.

117. **Neuvième recommandation :** Élaborer un programme patrimonial du FestPAC, afin qu'il serve de fil conducteur d'une édition à la suivante et qu'il contribue au renforcement des relations fructueuses nécessaires à l'organisation d'éditions futures.

Débat général

118. Tuvalu souligne qu'il est presque impossible pour les petits pays insulaires d'accueillir un Festival complet et suggère la possibilité pour ces pays d'organiser une version réduite du FestPAC.

119. Les Îles Cook apprécient le modèle présenté dans la Septième Recommandation, car il illustre la voie à suivre pour l'organisation des éditions futures du Festival. Le pays estime que l'évaluation a tenu compte des petits pays insulaires et des États et Territoires plus importants, et est donc en mesure d'accepter et d'approuver le rapport. Il rappelle qu'il est nécessaire que chaque pays commence à aborder le sujet avec ses ministres.

120. La Nouvelle-Calédonie se déclare reconnaissante des travaux réalisés par le groupe de travail et indique son souhait d'intégrer ledit groupe. La Nouvelle-Calédonie précise qu'elle pourrait être intéressée par l'organisation du prochain FestPAC, après Hawaii, et laisse à son ministre le soin de formuler la demande officielle. La représentante souligne que l'an dernier, la Nouvelle-Calédonie a élu un nouveau gouvernement, et qu'il s'agit, pour la première fois, d'un gouvernement indépendantiste. Elle ajoute que le Festival pourrait constituer un moyen pour la Nouvelle-Calédonie de revendiquer sa culture et de se montrer fière de celle-ci, compte tenu, notamment, du passé colonial et du souhait d'indépendance bien documentés de la Kanaky.

121. Wallis et Futuna remercie le groupe de travail. La représentante souligne que le festival constitue un élément important de la mise en œuvre de la Stratégie culturelle régionale océanienne et que le Conseil devrait peut-être veiller à ce qu'il soit intégré au plan d'action. Elle ajoute qu'il pourrait être utile de mettre en place un cadre juridique pour le FestPAC, si possible.

122. L'Australie salue le travail approfondi réalisé par l'équipe chargée de l'évaluation du FestPAC, et prend acte des difficultés soulevées par celle-ci, notamment concernant la viabilité financière dans un contexte post-pandémie. L'Australie précise qu'elle soutient la plupart des recommandations, mais ajoute qu'un certain nombre d'entre elles doivent être précisées, notamment celles concernant les financements centralisés et la structure de gouvernance. L'Australie réaffirme sa détermination à fournir un appui stratégique en matière de mise en application des droits de propriété autochtones, des savoirs traditionnels et des droits d'auteur. Le Conseil australien des arts est à la tête de la délégation australienne des peuples premiers au FestPAC, et il formulera des observations écrites après la réunion.

123. Niue pose des questions sur la Sixième Recommandation, et demande si le Conseil envisage de renforcer le rôle de la CPS et d'absorber les fonctions nécessaires au FestPAC.

124. Aotearoa Nouvelle-Zélande note que l'évaluation compte neuf recommandations et 20 sous-recommandations, et propose que la CPS investisse dans une étude de faisabilité à partir de ces recommandations. De manière générale, la Nouvelle-Zélande soutient les recommandations du rapport, mais elle n'est pas certaine que toutes sont applicables et se demande si la CPS serait en mesure de les hiérarchiser. Au vu de la pandémie de COVID-19 en cours, Aotearoa Nouvelle-Zélande convient qu'il est important d'adopter des stratégies d'adaptation. Le pays déplore plus de 500 victimes de la COVID-19, dont beaucoup d'anciens. Il estime donc important d'envisager d'autres stratégies pour organiser le FestPAC.

125. Le Vice-président répond à Niue et à Aotearoa Nouvelle-Zélande en indiquant que l'équipe de direction de la CPS n'a pas encore pris de décision concrète. La CPS est prête à accepter la plupart des recommandations, mais elle suivra l'avis du Conseil concernant les Recommandations 3, 4 et 6.

126. La Présidente du groupe de travail souligne que ce dernier a entendu toutes les observations et qu'il en tiendra compte. Elle répond à la Nouvelle-Calédonie en indiquant que si certains membres décident de quitter le groupe de travail, de nouveaux membres pourront l'intégrer.

127. Le Président remercie le groupe de travail et Ti'Pau Ltd et demande au Conseil s'il accepte d'envisager deux recommandations sur le point traité. La première proposition est la suivante : demander à un groupe de travail sur le FestPAC de collaborer avec le Secrétariat pour déterminer de quelle manière chaque recommandation pourrait être mise en œuvre, et présenter une synthèse au CPAC lors d'une réunion ultérieure cette année. Le Président demande si le Conseil présente une motion afin d'adopter cette proposition. **Les Fidji présentent la motion et les Îles Cook l'appuient**. La deuxième proposition est la suivante : charger le groupe de travail du FestPAC actuel de cette tâche, puisque cette activité entre dans son mandat. Le Président demande s'il y a des objections, et aucune objection n'est soulevée.

128. Le Président demande ensuite aux pays d'approuver la présentation de ces recommandations aux ministres. Les recommandations sont approuvées sans réserve par les États et Territoires suivants :

- Îles Cook
- Fidji
- Polynésie française
- Guam
- Hawaii
- Kiribati
- Nouvelle-Calédonie
- Aotearoa Nouvelle-Zélande
- Niue
- Norfolk
- Royaume des Tonga
- République des Îles Marshall

- Le représentant de Tuvalu n'est pas présent lors de l'appel.
- La représentante de Wallis et Futuna n'est pas présente lors de l'appel.
- L'Australie demande à remettre à plus tard son approbation, car sa représentante n'est pas présente.

Séance 7 : Treizième et quatorzième FestPAC : Point de situation

129. Le Vice-président assure la présidence, indiquant que le Président s'est temporairement excusé. Le Vice-président ouvre la Séance 8 et demande au Directeur du treizième FestPAC, qui se tiendra à Hawaii, de faire le point sur celui-ci.

130. M. Aaron Salā présente le thème de la treizième édition du FestPAC : « *Ho'oulu Lahui* – Régénérer l'Océanie ». Il fait observer que ce thème appelle à réfléchir à la capacité et même à l'aptitude des habitants de notre mer d'îles à prospérer et à s'épanouir au cours de ce siècle et au-delà. Le nouveau site Web devrait être mis en ligne à l'été 2022, mais la page d'accueil actuelle affiche d'ores et déjà le logo et le thème approuvés récemment. Le Directeur indique qu'Hawaii espère également lancer une application qui contiendra les accréditations des délégués, les horaires et d'autres informations pertinentes. Outre le Festival, Hawaii réorganise également sa présence sur les réseaux sociaux.

131. Le treizième FestPAC prend appui sur les valeurs suivantes.

- Sauvegarde et renouveau des arts et cultures traditionnels du Pacifique.
- Exploration de nouvelles formes d'activités culturelles adaptées aux besoins du Pacifique.
- Reconnaissance accrue de la richesse culturelle du Pacifique à travers le monde.
- Renforcement du sentiment d'unité entre les îles du Pacifique en vue de promouvoir l'excellence dans les arts.
- Promotion du développement et de l'usage des langues ethniques (autochtones).

132. Les piliers programmation du Festival explorent les enjeux contemporains importants, comme la question de la souveraineté et de la sécurité alimentaires face au changement climatique, et la place à accorder aux solutions océaniennes aux problèmes mondiaux. Ces piliers sont les suivants :

- *Hōʻikeʻike* – Arts du spectacle
- *Hōʻike kiʻi* – Arts visuels
- *Hana noʻeau* – Arts appliqués
- *Meaʻai* – Arts culinaires
- *ʻAha moananuiākea* – Symposium
- *Nā hana pākuʻi* – Activités annexes
- *Nā hanana kuikawā* – Événements particuliers

133. Le Directeur donne des détails sur le lieu de la cérémonie d'ouverture du Festival, le site principal, le village et les autres lieux d'accueil. Il explique que l'Université d'Hawaii, à Mānoa, accueillera le village du Festival, et que la cérémonie d'ouverture se tiendra au ʻIolani Palace. Les événements annexes, le symposium et le marché se tiendront au Centre de Convention d'Hawaii. Le Directeur indique que parmi les autres sites partenaires potentiels figurent le musée d'art de l'État d'Hawaii, le Centre culturel polynésien, le musée Bishop et le Centre royal hawaïen. Il précise également que les délégués seront hébergés à la résidence universitaire de l'Université d'Hawaii.

134. Les membres du Conseil reçoivent l'assurance que le Directeur met tout en œuvre pour obtenir les informations les plus récentes sur les conditions de déplacement et de biosécurité, ainsi que sur la réglementation relative à la COVID-19. D'ici à l'été 2022, Hawaii disposera de nouvelles informations sur :

- le site Web du Festival ;
- la programmation de la Commission du treizième FestPAC ; et
- les demandes d'information de la région.

Débat général

135. La Polynésie française interroge le Directeur du Festival sur les formulaires à remplir et les procédures à suivre pour apporter les animaux, les costumes et autres objets traditionnels nécessaires. La Polynésie française indique également qu'elle actualisera avec plaisir les informations fournies aux organisateurs du Festival.

136. Les Îles Cook soulignent que les produits Pfizer ont été utilisés dans le pays pour la vaccination initiale et les doses de rappel, et demandent comment cela peut s'articuler avec les vaccins recommandés décrits dans la présentation. Les Îles Cook demandent également si un calendrier a été défini pour que les délégués se rendent à Hawaii pour une visite sur site.

137. Le Directeur répond en indiquant qu'il n'a pas la réponse à la question de la Polynésie française concernant la biosécurité, mais qu'il fournirait ces informations en temps voulu. Il répond également à la question des Îles Cook en précisant que des informations spécifiques seraient transmises concernant le lieu d'arrivée du *vaka* pendant le festival. S'agissant des vaccins, il indique que pour les produits Pfizer et Moderna, deux doses et un rappel sont nécessaires, tandis que pour le vaccin Johnson & Johnson, une dose et un rappel sont requis. La CPS examine également la possibilité d'effectuer une visite sur site, si les voyages sont autorisés.

138. Aotearoa Nouvelle-Zélande précise qu'elle est en train de confirmer la composition de sa délégation, et demande si le nombre de délégués est limité. Le pays souligne également que la présentation a peu abordé le sujet de la participation par voie numérique dans le cadre du modèle hybride dont il a été question au cours de la réunion.

139. Le Directeur garantit aux membres du Conseil qu'il fournira des informations détaillées concernant le nombre de délégués. Il souligne par ailleurs que la Commission d'Hawaii souhaite vraiment mettre l'accent sur les activités en présentiel, mais qu'elle étudiera des possibilités d'amélioration du site Web afin de veiller à ce qu'il soit possible de participer de manière virtuelle.

140. La Polynésie française approuve les propos du Directeur concernant la mise en avant des manifestations en présentiel, en particulier au vu des dégâts engendrés par la pandémie. La Polynésie française demande également s'il est prévu d'organiser des événements autour des sports traditionnels tels que la lutte, le lever de pierre, et autres.

141. Le Directeur confirme que les sports océaniens seront bien présents lors du Festival. Il passe ensuite au point concernant le Programme des jeunes ambassadeurs, et invite M. Monte McComber, de la délégation d'Hawaii, à s'exprimer.

142. M. McComber explique que le Programme se déroulerait sur trois jours. La première journée serait une journée de travail, qui permettrait aux délégués de travailler la terre, de cuisiner et, plus globalement, de faire connaissance. La deuxième journée serait consacrée au partage et à la documentation. La troisième prévoirait des présentations par les délégués de la jeunesse sur le thème du Programme et sur la manière dont ils régénèrent l'Océanie. La plénière de clôture reprendra ces discussions, et proposera, si tout va bien, un cadre pour la prochaine édition du FestPAC. M. McComber cite également certaines propositions reçues, par exemple fixer l'âge des participants entre 12 et 25 ans, aborder le même thème que le FestPAC et accueillir un, deux ou trois délégués par État/Territoire. M. McComber reconnaît que de nombreuses informations doivent encore être communiquées.

Débat général

143. La CPS demande si le Programme des jeunes ambassadeurs se tiendra entièrement en présentiel. M. McComber confirme que certains événements seront virtuels, lorsque cela sera possible.

144. Le Vice-président invite ensuite les membres du Conseil à accepter de présenter les informations relatives au treizième FestPAC lors de la prochaine Conférence des ministres. **Les Fidji présentent la motion et Norfolk l'appuie**.

145. Le Vice-président demande également aux membres d'approuver la présentation des informations relatives au Programme des jeunes ambassadeurs lors de la prochaine Conférence des ministres. **Aotearoa Nouvelle-Zélande présente la motion et Niue l'appuie**.

146. Le Vice-président restitue la présidence au Président. Le Président indique que le Secrétariat a reçu une manifestation d'intérêt de la part de *Pacific Islands Food Revolution* (PIFR), un programme télévisé qui promeut l'alimentation saine dans le Pacifique pour lutter contre la crise des maladies non transmissibles (MNT) grâce à des outils de communication et des partenariats. Il ajoute que les pratiques alimentaires traditionnelles favorisent des moyens de subsistance sains et viables qui mettent en lumière des aspects culturels importants tels que les récits traditionnels et les valeurs liées à nos identités.

147. La Nouvelle-Calédonie souligne qu'elle est favorable à l'intégration de PIFR, précisant que pour elle, l'alimentation est semblable aux médicaments en ce qu'elle permet aux personnes de rester en bonne santé.

148. Aotearoa Nouvelle-Zélande souhaite prendre le temps de réfléchir à la proposition afin de s'assurer que cela ne détourne son attention d'autres thématiques importantes qu'elle veut mettre en avant.

149. Les Îles Cook rejoignent la Nouvelle-Zélande, et souhaitent donner leur réponse lorsqu'elles auront eu la possibilité d'examiner attentivement la demande.

150. Tuvalu souligne que la pandémie de COVID-19 a notamment obligé le pays à se tourner vers la production locale de produits alimentaires, ce qui constitue une chance, car les aliments locaux sont sains et équilibrés. Tuvalu est donc favorable à l'intégration du PIFR.

151. L'Australie, comme la Nouvelle-Zélande, a besoin de plus de temps pour examiner la proposition.

152. Le Vice-président suggère de réexaminer la question des systèmes alimentaires lors d'une réunion ultérieure du CPAC. Les membres du Conseil marquent leur accord, et le Président passe au point suivant, à savoir l'organisation du quatorzième FestPAC.

153. Le Président invite les membres à manifester leur intérêt pour l'organisation du quatorzième FestPAC en 2028 et le Secrétariat expose le processus.

- Les manifestations d'intérêt sont présentées de manière officieuse lors du CPAC.
- Les manifestations d'intérêt sont présentées aux ministres qui en prennent note.
- Les pays intéressés déposent une candidature écrite officielle auprès du Secrétariat avant la fin du mois d'août 2022.
- Ils collaborent avec le Secrétariat lors du processus de candidature officielle.
- Les candidatures sont présentées au CPAC et à la Conférence des ministres de la Culture (novembre/début décembre 2022).

154. La Nouvelle-Calédonie se déclare intéressée par l'organisation du quatorzième FestPAC. Elle explique qu'elle souhaite se concerter avec les autres pays mélanésiens lors d'une réunion du Groupe du fer de lance mélanésien avant de déposer une candidature officielle.

155. Le Président remercie la Nouvelle-Calédonie d'avoir manifesté son intérêt, et note qu'aucun autre membre n'a indiqué qu'il envisageait d'organiser le FestPAC. Le Président confirme que la CPS communiquera avec la Nouvelle-Calédonie prochainement, et lui demande d'envoyer une lettre confirmant officiellement son intérêt d'ici au mois d'août de cette année, conformément au processus prévu.

156. Le Président attire ensuite l'attention des membres du Conseil sur le Rapport d'évaluation du FestPAC, qui contient des recommandations relatives à l'organisation des éditions futures du Festival. Il rappelle la décision prise plus tôt concernant le Rapport d'évaluation. Le groupe de travail du FestPAC est chargé d'examiner les recommandations. Cela concerne notamment la recommandation portant sur le modèle d'organisation du FestPAC, qui sera présenté au CPAC lors d'une réunion ultérieure au cours de l'année. Aucune objection n'est soulevée, et les **Îles Cook présentent la motion visant à adopter cette marche à suivre, Hawaii appuie la motion**.

Séance 8 : Autres questions

157. Le Président appelle à adopter les motions relatives à l'organisation d'une réunion spéciale d'une journée du CPAC et d'une réunion d'une journée des ministres de la Culture en novembre ou début décembre de cette année, afin de prendre acte et d'examiner les éléments ci-dessous.

- Rapport établi par le groupe de travail sur la Stratégie culturelle régionale océanienne au sujet du plan de mobilisation de ressources.
- Rapport établi par le groupe de travail du FestPAC sur les recommandations du rapport d'évaluation du FestPAC.
- Manifestations d'intérêt relatives à l'organisation du quatorzième Festival des arts et de la culture du Pacifique en 2028.

158. Les Îles Cook, Hawaii, les Fidji, Guam et Kiribati indiquent qu'ils sont en faveur d'une réunion extraordinaire. Aotearoa Nouvelle-Zélande précise qu'elle préférerait que cette réunion ait lieu en novembre plutôt qu'en décembre, puisque les vacances parlementaires ont lieu en été.

Séance 9 : Conclusions de la trente-cinquième réunion du CPAC

159. Le Vice-président présente les conclusions et recommandations qui seront soumises aux ministres lors de la prochaine Conférence les 27 et 28 avril. **Hawaii présente la motion et Kiribati l'appuie**.

Allocutions de clôture

160. Le Président invite M. Miles Young, Directeur de la Division HRSD, à prononcer une allocution de clôture au nom de la CPS. M. Young remercie les membres du Conseil pour la richesse des délibérations. Il remercie également le Président d'avoir accepté cette fonction au pied levé et d'avoir mené les débats au cours de ces deux journées de réunion.

161. Le Président conclut la réunion par un chant émouvant et une motion finale de remerciement des membres du Conseil, des organisations membres du CORP, des organisations partenaires et des membres du Secrétariat.

162. Le représentant des Fidji est invité à clore la réunion par une prière.

FIN

ANNEXE 1 : Recommandations et conclusions de la trente-cinquième réunion du Conseil des arts et de la culture du Pacifique

13–14 avril 2022

La trente-cinquième réunion du Conseil des arts et de la culture du Pacifique (CPAC) est organisée à l'initiative de la Communauté du Pacifique (CPS) les 13 et 14 avril 2022 en mode hybride (virtuel et présentiel). Assistent à la réunion les représentants de l'Australie, des Îles Cook, des Fidji, de Guam, de Hawaii, de Kiribati, des Îles Marshall, de Niue, de Norfolk, de la Nouvelle-Calédonie, de Aotearoa Nouvelle-Zélande, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, de la Polynésie française, des Tonga, de Tuvalu et de Wallis et Futuna. Les pays suivants sont absents : Îles Mariannes du Nord, États fédérés de Micronésie, Nauru, Palau, Pitcairn, Rapa Nui (Île de Pâques), Îles Salomon, Samoa, Samoa américaines et Vanuatu.

Stratégie culturelle régionale océanienne

Le Conseil prend acte de la Stratégie culturelle régionale océanienne, ainsi que du Plan de suivi-évaluation et d'apprentissage et du Plan de communication qui l'accompagnent, et note que le plan de mobilisation de ressources connexe sera élaboré en 2022 en vue de sa présentation au Conseil dans le courant de l'année. Le Conseil reconnaît l'important travail mené par le groupe de travail et le Secrétariat et entérine la Stratégie culturelle régionale océanienne, son Plan de suivi-évaluation et d'apprentissage et son Plan de communication. Le Conseil note que l'approbation de la Nouvelle-Zélande est donnée à titre provisoire, sous réserve de consultations supplémentaires avec les parties prenantes nationales sur le Plan de suivi-évaluation et d'apprentissage. La Nouvelle-Zélande communiquera des informations actualisées au Conseil d'ici au mois de juin 2023. L'Australie approuve à titre provisoire la Stratégie culturelle régionale océanienne en vue de sa présentation à la prochaine conférence ministérielle, expliquant que, dans l'attente des élections fédérales qui se tiendront le 21 mai 2022, le gouvernement expédie les affaires courantes. L'Australie indique qu'elle sera en mesure d'entériner la Stratégie culturelle régionale océanienne et les deux plans qui l'accompagnent après les élections.

Première recommandation – Stratégie culturelle régionale océanienne

Après lecture de la Stratégie culturelle régionale océanienne et des documents qui l'accompagnent et à l'issue de ses délibérations, le Conseil recommande ce qui suit :

1.1 L'actuel groupe de travail sur la Stratégie culturelle régionale océanienne poursuit sa supervision de l'exécution des tâches considérées, dont l'élaboration de la version définitive des priorités et des indicateurs associés à la Stratégie, la mise en place du Plan de communication de la Stratégie, la finalisation du Plan de suivi-évaluation et d'apprentissage et la mise au point des outils de suivi-évaluation et d'apprentissage, ainsi que la formulation du plan de mobilisation de ressources adossé à la Stratégie culturelle régionale océanienne.

1.2 La Stratégie culturelle régionale océanienne, son Plan de suivi-évaluation et d'apprentissage et son Plan de communication sont soumis pour examen et approbation à la cinquième Conférence des ministres de la Culture du Pacifique, qui se tiendra les 27 et 28 avril 2022.

Festival des arts et de la culture du Pacifique (FestPAC)

Le Conseil prend connaissance des informations actualisées présentées par le groupe de travail du FestPAC et prend acte du Rapport d'évaluation du FestPAC établi par Ti'Pau Limited, en partenariat avec l'Université de technologie du Queensland. Le Conseil se dit très satisfait des consultations approfondies qui ont été menées en amont de la formulation du Rapport d'évaluation. Il prend connaissance du point d'information présenté sur l'avancement des préparatifs du treizième FestPAC, qui aura lieu à Honolulu (Hawaii), du 6 au 16 juin 2024. Le Conseil est informé du fait que le Directeur du Festival se mettra en contact avec la Commission du Festival, et avisera le Conseil de la possibilité d'organiser une visite sur site. Le Directeur communiquera également aux membres des informations supplémentaires sur les voyages et la biosécurité. Hawaii présente également un point d'information sur le Programme des jeunes ambassadeurs et son intégration au sein du treizième FestPAC.

Le Conseil note qu'Hawaii poursuivra sa collaboration avec le groupe de travail du FestPAC et le Secrétariat en vue de la préparation du Programme des jeunes ambassadeurs. Enfin, le Conseil est informé de l'avancement du processus d'appel à candidatures lancé pour l'organisation du quatorzième FestPAC et prend acte de la manifestation d'intérêt officieuse présentée par la Nouvelle-Calédonie. Il note qu'avant de soumettre sa candidature officielle, la Nouvelle-Calédonie consultera les autres pays mélanésiens, avec le soutien du Secrétariat.

Deuxième recommandation – FestPAC

Le Conseil recommande ce qui suit :

2.1 L'actuel groupe de travail du FestPAC, rejoint par la Nouvelle-Calédonie, examine, en concertation avec le Secrétariat, le Rapport d'évaluation du FestPAC et les possibles modalités d'application de chacune des recommandations qu'il contient. Le groupe de travail communiquera un rapport synthétique au Conseil dans le courant de l'année.

2.2 Le Rapport d'évaluation du FestPAC et le rapport d'étape sur le treizième FestPAC sont soumis aux participants à la cinquième Conférence des ministres de la Culture du Pacifique, qui se tiendra les 27 et 28 avril 2022, afin qu'ils en prennent note.

2.3 Le point d'information sur le Programme des jeunes ambassadeurs et la manifestation d'intérêt présentée par la Nouvelle-Calédonie pour l'organisation du quatorzième FestPAC sont soumis aux participants à la cinquième Conférence des ministres de la Culture du Pacifique, qui se tiendra les 27 et 28 avril 2022, afin qu'ils en prennent note.

Table ronde des organisations membres du CORP

Le Conseil prend connaissance des points d'information présentés par plusieurs organisations membres du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP), dont le Secrétariat général du Forum des Îles du Pacifique (FIP), le Programme régional océanien de l'environnement (PROE), l'Organisation du tourisme du Pacifique (SPTO), l'Université du Pacifique Sud (USP) et la Communauté du Pacifique (CPS). Ces organisations brossent une vue d'ensemble des nouveaux programmes, mesures et activités de la région comportant une dimension/composante culturelle, ou influencés par des considérations culturelles. Le Conseil prend note avec satisfaction et gratitude des différents domaines de travail dans lesquels les organisations membres du CORP mènent des actions en lien avec la culture.

Troisième recommandation – Organisations membres du CORP

3.1 Le Conseil recommande de soumettre pour examen à la cinquième Conférence des ministres de la Culture du Pacifique, qui se tiendra les 27 et 28 avril 2022, les appels à l'action ci-dessous.

- ***Culture et enseignement supérieur***

  Les ministres sont invités à :

  » renforcer leur engagement en faveur du certificat professionnel en gestion du patrimoine et de la licence en études, patrimoine et arts océaniens ;

  » appuyer l'intégration des études océaniennes, des études culturelles, des études sur le patrimoine et les langues océaniennes aux domaines prioritaires en matière d'octroi de bourses à l'échelon national ; et

  » appuyer l'allocation de certains fonds de développement modestes pour contribuer à la création en ligne du programme de langues océaniennes de l'USP.

- ***Conservation***

  Les ministres sont invités à :

  » examiner et envisager d'adopter la *Déclaration de Vemööre : Engagements en faveur de l'action pour la conservation de la nature et les aires protégées dans le Pacifique insulaire*, 2021–2025.

Table ronde des organisations partenaires

Le Conseil prend connaissance des informations présentées par certaines organisations partenaires qui œuvrent à l'appui du secteur, dont le Centre international d'information et de travail en réseau sur le patrimoine culturel immatériel dans la région Asie-Pacifique (ICHCAP), l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Dans leurs exposés, ces organisations brossent une vue d'ensemble des nouveaux programmes et activités menés ainsi que des récentes avancées stratégiques observées dans la région. Le Conseil remercie les organisations partenaires des divers initiatives et programmes qu'elles mènent et soutiennent, et reconnaît que participer à ces activités est utile et important pour promouvoir plus avant la culture dans le Pacifique. Le Conseil prend note de l'importance du débat sur la propriété intellectuelle dans le cadre du FestPAC, ainsi que des difficultés rencontrées au niveau national pour ce qui concerne les savoirs traditionnels, la propriété intellectuelle et les questions de droit d'auteur, et examine la nécessité d'apporter un appui technique dans cet important domaine de travail. L'OMPI renouvelle son soutien au FestPAC et confirme son souhait d'appuyer la mise en place d'un modèle de prestation hybride, ainsi que le travail mené sur certaines questions nationales particulières dans le domaine de la propriété intellectuelle et du droit d'auteur.

Quatrième recommandation – Organisations partenaires

Après examen des différents programmes d'activités menés par les organisations internationales partenaires dans le domaine de la culture, le Conseil recommande ce qui suit :

4.1 La communication des organisations membres du CORP et des organisations internationales est améliorée et mieux coordonnée en vue d'une meilleure information des pays membres au sujet des possibilités d'action qu'elles offrent.

4.2 Les appels à l'action ci-dessous sont soumis pour examen à la cinquième Conférence des ministres de la Culture du Pacifique, qui se tiendra les 27 et 28 avril 2022.

- ***Patrimoine culturel immatériel :*** Participer à *ichLinks*, plateforme en ligne où les utilisateurs peuvent consulter le vaste éventail d'informations sur le patrimoine culturel immatériel mis en ligne par les pays membres de la région Asie-Pacifique, ainsi que des contenus adaptés spécifiquement aux besoins des différents groupes.
- ***Conférence mondiale de l'UNESCO sur les politiques culturelles et le développement durable – MONDIACULT 2022 :*** Collaborer avec l'UNESCO pour appuyer la participation des ministres du Pacifique à la Conférence MONDIACULT.
- ***Statistiques culturelles :*** Accorder la priorité aux statistiques culturelles, à la recherche sur la culture et aux politiques culturelles.
- ***Culture et développement durable :*** Renforcer, à l'échelon national, les actions de plaidoyer et de sensibilisation sur le rôle de la culture dans le développement durable, afin d'accroître les financements dans le secteur.
- ***Atténuation des effets du changement climatique et réduction des risques de catastrophe :*** Utiliser la culture pour mobiliser et stimuler l'action climatique et pour renforcer une approche du changement climatique et de la réponse aux catastrophes naturelles axée sur la culture.
- ***Jeunesse et éducation :*** Renforcer la mobilisation des jeunes et mettre davantage l'accent sur l'intégration de la culture dans l'éducation (par ex. patrimoine culturel ; savoirs traditionnels ; changement climatique).
- ***Droits des artistes et droits culturels :*** Protéger les droits des artistes et les droits culturels, et sauvegarder les savoirs autochtones.
- ***Savoirs traditionnels et propriété intellectuelle :*** Favoriser l'inscription aux programmes OMPI d'acquisition de compétences pratiques et de soutien aux innovateurs, aux créateurs et aux entrepreneurs issus des communautés autochtones et locales et du secteur culturel.
- ***Industries culturelles et créatives :*** Partir du point de vue du monde de l'entreprise et de l'employeur pour répondre aux priorités des industries créatives et culturelles, en soutenant :
  - » la constitution d'associations créatives et d'entreprises créatives, en particulier de micro et petites entreprises créatives ; et
  - » l'établissement de liens entre les associations créatives et les pourvoyeurs d'emplois/le secteur privé ou les organisations de travailleurs au niveau national.

Projet Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP) – Union européenne (UE) relatif aux industries culturelles et créatives

Le Conseil prend connaissance du point d'information sur le Projet ACP-UE de renforcement des capacités pour des industries culturelles et créatives pérennes en Océanie. Il est informé du fait que le projet a été élaboré en réponse à l'appel lancé en 2018 à la quatrième Conférence des ministres de la Culture du Pacifique, lesquels ont prié la CPS de coordonner les propositions présentées par les pays ACP dans le cadre du Programme ACP-UE Culture. Le Conseil s'est dit satisfait du remarquable travail accompli par le Secrétariat pour faire avancer ce dossier.

Cinquième recommandation – Projet ACP-UE

Le Conseil recommande de soumettre pour examen à la cinquième Conférence des ministres de la Culture du Pacifique, qui se tiendra les 27 et 28 avril 2022, un point d'information sur le Projet ACP-UE.

Autres questions

Le Conseil reconnaît que l'orientation stratégique de la Stratégie culturelle régionale océanienne se situe dans la droite ligne d'autres cadres régionaux de politique générale et engagements internationaux clés, dont les objectifs de développement durable (ODD), le Cadre pour le régionalisme dans le Pacifique (2014), les Orientations de Samoa (2014), la Feuille de route régionale pour un développement durable (2018), le Cadre régional pour l'éducation dans le Pacifique (2018–2030), le Cadre stratégique pour un tourisme durable dans le Pacifique (2021), le projet de stratégie régionale pour le développement du kava, le projet de stratégie pour le secteur privé en Océanie et la Déclaration sur l'océan des chefs d'État et de gouvernement des pays membres du FIP (2021), et qu'elle s'inscrit en complément et à l'appui des grands objectifs de développement énoncés dans le projet de la Stratégie pour le Pacifique bleu à l'horizon 2050.

Sixième recommandation – Intégration de la culture dans la Stratégie 2050

Le Conseil recommande que les membres travaillent avec leurs ministres afin de favoriser la reconnaissance accrue et l'intégration de la culture en tant que domaine thématique à part entière parmi les grands domaines de travail de la Stratégie pour le Pacifique bleu à l'horizon 2050, en plus de sa prise en compte en tant que thématique transversale.

Septième recommandation – sessions extraordinaires du Conseil et de la Conférence des ministres

Le Conseil recommande la tenue dans le courant de l'année d'une session extraordinaire du Conseil et d'une session extraordinaire de la Conférence des ministres de la Culture du Pacifique, qui se dérouleraient sur une journée chacune, en vue de l'examen des trois points suivants :

- rapport établi par le groupe de travail sur la Stratégie culturelle régionale océanienne au sujet du plan de mobilisation de ressources ;
- rapport établi par le groupe de travail du FestPAC sur les recommandations du rapport d'évaluation du FestPAC ; et
- manifestations d'intérêt relatives à l'organisation du quatorzième Festival des arts et de la culture du Pacifique en 2028.

ANNEXE 2 : Liste des participants

Pays	Nom | Titre Organisation Courriel	Statut	
		Représentant officiel	*Observateur*
Samoa américaines	ABSENCE DE REPRSÉSENTATION		
Australie	**Julia Balkwell** Directrice, Investissements privés et international *Bureau des arts de l'Australie* Julia.Balkwell@arts.gov.au	✓	
	Léa Giacomelli Coordinatrice principale de politiques Direction du développement des arts et de l'investissement *Bureau des arts de l'Australie* lea.giacomelli@arts.gov.au		✓
Îles Mariannes du Nord	ABSENCE DE REPRÉSENTATION		
Îles Cook	**Anthony Turua** Secrétaire *Ministère du Développement culturel* anthony.turua@cookislands.gov.ck	✓	
	Ngarangi Tangaroa-Teio Directrice de la gouvernance culturelle *Ministère du Développement culturel* ngarangi.tangaroa-teio@cookislands.gov.ck		✓
Île de Pâques (Rapa Nui)	ABSENCE DE REPRÉSENTATION		
États fédérés de Micronésie	**Ashley Meredith** Anthropologue culturelle nationale *Service des archives nationales,* *de la culture et du patrimoine historique* *des États fédérés de Micronésie* meredith.ashley@gmail.com		✓
Fidji	**Collin Yabaki** Directeur du patrimoine, des arts et des archives nationales des Fidji *Ministère de l'Éducation, du Patrimoine* *et des Arts, et des Archives nationales des Fidji* collin.yabaki@govnet.gov.fj	✓	
	Vereniki Nalio Coordonnateur principal de la politique culturelle, des conventions et du patrimoine culturel immatériel *Ministère de l'Éducation, du Patrimoine* *et des Arts, et des Archives nationales des Fidji* vereniki.nalio@govnet.gov.fj		✓

Pays	Nom | Titre Organisation Courriel	Statut	
		Représentant officiel	*Observateur*
Polynésie française	**Merehau Anastas-Teavai** Chargée de mission en langues polynésiennes *Ministère de la Culture, de l'Environnement en charte de l'artisanat* merehau.anastas@culture.min.gov.pf	✓	
Guam	**Sandra Flores** Directrice générale *Conseil des arts et des lettres de Guam, Gouvernement de Guam* sandra.flores@caha.guam.gov	✓	
	Angie Taitague Coordinatrice de programme III *Conseil des arts et des lettres de Guam, Gouvernement de Guam* angie.taitague@caha.guam.gov		✓
Hawaii	**Kalani Ka'anā'anā (PRÉSIDENT)** Directeur de l'image de marque, Office du tourisme d'Hawaii Président, Commission temporaire chargée de superviser les préparatifs du treizième Festival des arts et de la culture du Pacifique *Ministère de l'Entreprise, du Développement économique et du Tourisme* kalani@gohta.net	✓	
	Monte McComber Directeur culturel *Royal Hawaiian Center* m.mccomber@festivalcos.com		✓
	Aaron Sala Directeur du Festival *Commission temporaire chargée de superviser les préparatifs du treizième Festival des arts et de la culture du Pacifique* aaron@gravitaspasifika.com	✓	
	Iwalani Kuali'i-Kaho'ohanohano Responsable principale de l'image de marque *Office du tourisme d'Hawaii* iwalani@gohta.net		✓
Kiribati	**Pelea Tehumu** Chargée des affaires culturelles, Division Culture et Musée *Ministère de l'Intérieur* sco@internalaffairs.gov.ki	✓	
Nauru	ABSENCE DE REPRÉSENTATION		

Pays	Nom | Titre Organisation Courriel	Statut	
		Représentant officiel	*Observateur*
Nouvelle-Calédonie	**Hea-Emelie Katrawi** Conseillère auprès de M. Forrest *Membre du Gouvernement, en charge de la Jeunesse et du Sport, de la Culture, de la Solidarité, de la Protection de l'enfance, du Tourisme international, des Relations extérieures et du CESE* hea-emelie.katrawi@gouv.nc	✓	
Niue	**Moira Enetama** Directrice de Taoga Niue *Ministère des Services sociaux* Moira.Enetama@mail.gov.nu	✓	
Nouvelle-Zélande	**Emily Fabling** Directrice générale adjointe, Te Aka (Performance des politiques et du secteur) *Ministère de la Culture et du Patrimoine – Manatū Taonga* Emily.Fabling@mch.govt.nz	✓	
	Paula Carr Porteuse du projet FestPAC Aotearoa, Creative New Zealand *Ministère de la Culture et du Patrimoine* Paula.carr@creativenz.govt.nz		✓
	Asena Pouli Conseillère en politique, patrimoine *Ministère de la Culture et du Patrimoine* Asena.Pouli@mch.govt.nz		✓
	Mikki-Tae Tapara Conseiller principal pour la stratégie et les partenariats maori, Creative New Zealand *Ministère de la Culture et du Patrimoine* mikki-tae.tapara@creativenz.govt.nz		✓
Norfolk	**Donald Christian-Reynolds** Président *Norfulk Ilto Kalcha Salan* marineworld@ni.net.nf	✓	
	Chelsea Evans Ambassadrice de la jeunesse/Responsable *Norfulk Ilto Kalcha Salan* chelsea497@gmail.com		✓
	Alison Ryves Présidente *Société des arts communautaires de Norfolk* ryves@ninet.nf		✓

Pays	Nom | Titre Organisation Courriel	Statut	
		Représentant officiel	*Observateur*
Papouasie-Nouvelle-Guinée	**David Taim** Responsable des festivals et événements (par intérim), Division des services généraux *Commission culturelle nationale* david.taim@ncc.gov.pg	✓	
Palau	ABSENCE DE REPRÉSENTATION		
Pitcairn	ABSENCE DE REPRÉSENTATION		
Îles Marshall	**Wilbert Alik** Directeur *Ministère de la Culture et de l'Intérieur* chpodirector@gmail.com		✓
Samoa	ABSENCE DE REPRÉSENTATION		
Îles Salomon	ABSENCE DE REPRÉSENTATION		
Tokelau	ABSENCE DE REPRÉSENTATION		
Tonga	**Pulupaki 'A Siuilikutapu Ika** Directrice, Division de la culture et du patrimoine *Ministère du Tourisme* pulupaki.ika@gmail.com	✓	
Tuvalu	**Matini Vailopa** Chargé des affaires culturelles, Division de la culture *Ministère de l'Administration locale et de l'Agriculture* lagisalulu@gmail.com		✓
	Bikenibeu Paeniu Conseiller technique, Division de la culture *Ministère de l'Administration locale et de l'Agriculture* bikenibeu@gmail.com	✓	
Vanuatu	ABSENCE DE REPRÉSENTATION		
Wallis et Futuna	**Falakika Tuhimutu** Cheffe de service *Territoire des Îles Wallis et Futuna* chef.stac@mail.wf	✓	
Communauté du Pacifique (CPS) - Organisateur	**Miles Young** Directeur *Division droits de la personne et développement social (HRSD)* milesy@spc.int	✓	

Pays	Nom | Titre Organisation Courriel	Statut	
		Représentant officiel	*Observateur*
Communauté du Pacifique (CPS) - Organisateur *(suite)*	**Luisa Mavoa** Assistante de programme pour la Culture au service du développement *Division droits de la personne et développement social (HRSD)* luisam@spc.int		✓
	Taitusi Arhelger Assistant de programme (culture) *Division droits de la personne et développement social (HRSD)* taitusia@spc.int		✓
	Frances Vaka'uta Cheffe de l'Équipe culture *Division droits de la personne et développement social (HRSD)* francesv@spc.int	✓	
	Stephanie Sefeti Spécialiste TIC et audiovisuel (conférences) *TIC, Nouméa* stephanies@spc.int		✓
	Lodovico Albanese Technicien informatique principal *TIC, Nouméa* lodovicoa@spc.int		✓
	Paefou Panapa Assistant TIC *TIC, Suva* paefoup@spc.int		✓
	Endar Singh Technicien informatique principal *TIC, Suva* endars@spc.int		✓
	Christelle Petite Interprète de conférence/Traductrice *Interprètes* christellep@spc.int		✓
	Roy Benyon Interprète de conférence/Traducteur *Interprètes* royb@spc.int		✓
	Valérie Hassan Interprète de conférence/Traductrice *Interprètes* valerieh@spc.int		✓

Pays	Nom | Titre Organisation Courriel	Statut	
		Représentant officiel	*Observateur*
Communauté du Pacifique (CPS) – Observateurs/Représentants	**Kaita Sem** Conseiller en relations et apprentissage *Équipe Stratégie, performance et amélioration continue (SPL)* kaitas@spc.int		✓
	Fiona Fandim Marat Conseillère en SEA *SPL* ffandim@gmail.com		✓
	Seci Waqabaca Conseiller pour la mise en œuvre *EQAP, CPS* seciw@spc.int	✓	
	Christina Hazelman Chargée de communication (impact) *SPL* christinah@spc.int		✓
	Leituala Kuiniselani Tago Elisara Directrice régionale pour la Polynésie *CPS* kuiniselanit@spc.int		✓
	Dean Solofa Chef d'équipe – Programmation *SPL* deans@spc.int		✓
	Vuki Buadromo Conseillère principale *CPS* vukib@spc.int		✓
	Sarah McCartney Conseillère principale en stratégie *CPS* SarahM@spc.int		✓
Rapporteur	**Ana Laqeretabua** Consultante *SALT Inc Ltd* ana.laqeretabua@gmail.com		✓
	Jeshua Hope Stagiaire *SALT Inc Ltd* jeshuahopefj@gmail.com		✓
Ti'Pau Ltd en partenariat avec la QUT	**Letila Mitchell** Cheffe de projet (Directrice Tipau Ltd/Rako Productions) *Consultante* letilamitchell1@me.com	✓	

Pays	Nom | Titre Organisation Courriel	Statut	
		Représentant officiel	*Observateur*
ICHCAP	**Boram Kim** Spécialiste des programmes *Centre international d'information et de travail en réseau sur le patrimoine culturel immatériel dans la région Asie-Pacifique (ICHCAP) sous l'égide de l'UNESCO* boram@unesco-ichcap.org	✓	
	Minji Kim Spécialiste des programmes *Centre international d'information et de travail en réseau sur le patrimoine culturel immatériel dans la région Asie-Pacifique (ICHCAP) sous l'égide de l'UNESCO* orangeminjik@gmail.com		✓
	Min Jung Kim Spécialiste des programmes *Centre international d'information et de travail en réseau sur le patrimoine culturel immatériel dans la région Asie-Pacifique (ICHCAP) sous l'égide de l'UNESCO* Ich.mjkim@gmail.com		✓
	Weonmo Park Directeur *Centre international d'information et de travail en réseau sur le patrimoine culturel immatériel dans la région Asie-Pacifique (ICHCAP) sous l'égide de l'UNESCO* pweonmo@hanmail.net		✓
OIT	**Edward Bernard** Coordinateur de projet *Organisation internationale du travail* edwardandbernard@gmail.com	✓	
Secrétariat général du FIP	**Penisoni Naupoto** Conseiller – Engagement, organisations de la société civile *Secrétariat général du Forum des Îles du Pacifique* penisonin@forumsec.org	✓	
	Manaini Rokovunisei Stratégie – Conseillère pour les questions sociales *Secrétariat général du Forum des Îles du Pacifique* Manaini@forumsec.org		✓
	Joel Nilon Conseiller – Régionalisme *Secrétariat général du Forum des Îles du Pacifique* JoelN@forumsec.org		✓
	Anasimeci Wainiveikoso Chargée de recherche *Secrétariat général du Forum des Îles du Pacifique* Anasimeciw@forumsec.org		✓

Pays	Nom | Titre Organisation Courriel	Statut	
		Représentant officiel	*Observateur*
Secrétariat général du FIP *(suite)*	**Vaiete Teannaki** Assistante administrative KRA (politique) *Secrétariat général du Forum des Îles du Pacifique* vaietet@forumsec.org		✓
	Alisi Tuqa Développement du secteur privé *Secrétariat général du Forum des Îles du Pacifique* alisipt@forumsec.org		✓
PROE	**Clark Peteru** Conseiller juridique *Programme régional océanien de l'environnement* clarkp@sprep.org	✓	
	Siosinamele Lui Chargée des savoirs traditionnels sur le climat *Programme régional océanien de l'environnement* siosinamelel@sprep.org		✓
USP	**Tui Rakuita** *Université du Pacifique Sud* trakuita@gmail.com	✓	
OMPI	**Wend Wendland** Directeur, Division des savoirs traditionnels *Organisation mondiale de la propriété intellectuelle* wend.wendland@wipo.int	✓	
	Gao Hang Directrice, Division du développement en matière de droit d'auteur, Secteur du droit d'auteur et des industries de la création *Organisation mondiale de la propriété intellectuelle* gao.hang@wipo.int		✓
SPTO	**Christina Leale Gale** Responsable de la recherche et du tourisme durable *Organisation du tourisme du Pacifique Sud* cgale@spto.org	✓	
UNESCO	**Ellen Lekka** Chargée de programme culture *Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture* e.lekka@unesco.org	✓	

FIN

Rapport établi par la Communauté du Pacifique (CPS)
95, promenade Roger Laroque
B.P. D5
98848 Nouméa
Nouvelle-Calédonie
spc@spc.int | spc.int

ISBN 978-982-00-1482-4